

Rapport de gestion 2022





1.	Préambule	6
2.	Conseil Général	6
2.1	Introduction	6
2.2	Composition du bureau	6
2.3	Composition du Conseil général	6
2.4	Mutations, démissions et remplacements	7
2.5	Objets traités	7
2.5.1	Séance du 17.05.2022	7
2.5.2	Séance du 04.10.2022	7
2.5.3	Séances du 13 et du 14.12.2022	8
2.5.4	Propositions formulées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal	8
2.5.5	Questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal	9
3.	Conseil communal	16
3.1	Introduction	16
3.2	Membres et répartitions des dicastères	16
4.	Commissions	17
4.1	Commission financière	17
4.1.1	Missions	17
4.1.2	Composition	17
4.2	Commission d'aménagement	17
4.2.1	Missions	17
4.2.2	Composition	17
4.3	Commission des naturalisations	18
4.3.1	Missions	18
4.3.2	Composition	18
4.4	Commission rédactionnelle	18
4.4.1	Missions	18
4.4.2	Composition	18
4.5	Commission de nomenclature	18
4.5.1	Missions	18
4.5.2	Composition	19
4.6	Commission d'entraide et intergénérationnelle	19
4.6.1	Missions	19
4.6.2	Composition	19
4.6.3	Mutations, démissions et remplacements	19
4.7	Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs	20
4.7.1	Missions générales	20



		3
4.7.2	Affaires culturelles	20
4.7.3	Sport et loisirs	20
4.7.4	Composition	20
4.7.5	Mutations, démissions et remplacements	20
4.8	Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie	21
4.8.1	Missions	21
4.8.1.1	Energie et environnement	21
4.8.1.2	Economie	21
4.8.2	Composition	21
4.9	Conseil des parents	22
4.9.1	Missions	22
4.9.2	Composition	22
5	Activités des dicastères du Conseil communal	23
5.1	Dicastère 1 Administration générale et Ressources Humaines	23
5.1.1	Activités en relation avec le Conseil communal	23
5.1.2	Activités en relation avec le Conseil général	23
5.1.3	Activités en relation avec les Commissions communales	23
5.1.4	Activités en relation avec l'Administration générale	23
5.1.5	Relations publiques et extérieures	24
5.1.6	Personnel communal	24
5.1.7	Dotations 2022 du personnel communal	25
5.1.8	Contrôle des habitants – statistiques diverses	26
5.2	Dicastère 2 Formation	27
5.2.1	L'école	27
5.2.2	Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité	27
5.2.2.1	Le service de psychologie	27
5.2.2.2	Le service de logopédie	27
5.2.2.3	Le service de psychomotricité	28
5.2.3	Travailleur social scolaire (TSS)	28
5.2.4	Accueil extrascolaire	28
5.2.5	Devoirs surveillés	28
5.2.6	Pédibus	28
5.2.6.1	lignes Pedibus sont à disposition des élèves de Neyruz	29
5.2.7	Plan de mobilité scolaire (PMS) : projets et perspectives	29
5.3	Dicastère 3 Culture et société	29
5.3.1	Le dicastère culture et société englobe les responsabilités et les domaines d'actions suivants	29
5.3.1.1	Principaux objets réalisés	29



5.3.1.2	Principaux objets à l'étude ou en voie de réalisation	30
5.4	Dicastère 4 Affaires territoriales	30
5.4.1	Rétrospective 2022 sur l'état de la révision générale du PAL	30
5.4.2	Halte ferroviaire de Neyruz - Etat de la situation 2022	31
5.4.3	Espaces Pro Natura au Parc du Clédard et Place de la Gare	31
5.4.4	Un arbre pour le climat - ça pousse !	32
5.4.5	Le réseau de chemins pédestres Sarine-Ouest s'agrandit	33
5.4.6	La Passerelle de la Glâne	34
5.4.7	Le Panorama du réservoir	34
5.5	Dicastère 5 Santé et prévoyance sociale	35
5.5.1	Principaux objets réalisés :	35
5.5.2	Principaux objets à l'étude :	35
5.6	Dicastère 6 Routes et édilité	35
5.6.1	Service de l'édilité et voirie	35
5.6.1.1	Nouveau robot épareuse télécommandé au service de l'édilité et voirie	36
5.6.1.2	Entretien des marquages et signalisation	36
5.6.2	Inventaire du réseau routier de la commune	37
5.6.3	Quelques chiffres du service hivernal	37
5.6.4	Elimination des déchets	38
5.6.4.1	Mémo déchets - mise à jour de la brochure	39
5.6.4.2	Déchetterie à domicile	39
5.6.4.3	Poubelles publiques sur le territoire communal	39
5.6.5	Cimetière	40
5.6.5.1	Décès 2022	40
5.6.5	Inventaire du cimetière	40
5.6.6	Espaces verts et fleuris	41
5.6.7	Travaux terminés	41
5.6.7.1	Fin des travaux à la Route des Simon	41
5.6.8	Eclairage public des routes communales	42
5.6.8.1	Assainissement de l'éclairage public des routes communales	42
5.7	Dicastère 7 Eaux et route cantonale	43
5.7.1	Route cantonale	43
5.7.1.1	Séquence 4a - Giratoire « carré » :	43
5.7.2	Approvisionnement en eau	43
5.7.2.1	Qualité de l'eau	44
5.7.2.2	Métabolites du Chlorothalonil - Traitement de l'eau potable	45
5.7.2.3	Mise en conformité	46
5.7.2.4	Bilan des projets nitrates	46



	5
5.7.3 Traitement des eaux usées	47
5.7.3.1 Station d'épuration des eaux usées (STEP)	47
5.7.3.2 Assainissement Ouest-Village	47
5.7.3.3 Zone des Simon, protection contre les crues	48
5.7.4 Service du feu	48
5.7.4.1 Avant-propos	48
5.7.4.2 Fonctionnement du service	49
5.7.4.3 Interventions	49
5.7.4.4 Statistiques des heures de travail	49
5.7.4.5 Instruction et formation	49
5.7.4.6 Matériel, équipement et gestion	50
5.7.4.7 Gestion du bataillon	50
5.7.4.8 Démission du Commandant	50
5.7.4.9 Nouvelle structure pour la défense incendie	50
5.8 Dicastère 8 Bâtiments et développement durable	51
5.8.1 Bâtiments communaux	51
5.8.1.1. Bâtiment du Restaurant de l'Aigle Noir	51
5.8.1.2. Bâtiments scolaires et Complexe communal	52
5.8.1.3. Pavillons scolaires	53
5.8.1.4. Zone d'intérêt général Les Simon	53
5.8.2 Subventions communales pour les énergies renouvelables	54
5.8.3 Plan d'actions communal en lien avec la pénurie énergétique	55
5.8.4 Projet « Vaisselle durable » utilisable lors des manifestations villageoises	56
5.8.5 Agrandissement du périmètre scolaire	56
5.8.6 Développement durable	57
5.8.7 Economie locale	57
5.8.7.1 Premier comptoir neyruzien	57
5.8.7.2 Petits déjeuners des entreprises	58
5.8.8 Le collectif « De vous à nous » au four banal neyruzien.	58
5.9 Dicastère 9 Finances et constructions	58
5.9.1 Les demandes de permis de construire 2022 en chiffres	58
5.9.1.1 Les demandes de permis de construire « particulières » reçues en 2022	59
5.9.1.2 Mise en conformité de travaux non-conformes	59
5.9.1.3 Suivi des procédures et responsabilité du-de la requérant-e	59
6. Comptes 2022	62
7. Conclusion et proposition	65



1. Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Le Conseil général prend acte du rapport de gestion. De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : www.neyruz.ch

2. Conseil Général

2.1 Introduction

En 2022, le Conseil général a tenu trois séances ordinaires et une séance de relevée :

- Le 17 mai 2022 - Comptes
- Le 4 octobre 2022 - Divers
- Les 13 et 14 décembre 2022 - Budgets

<https://www.neyruz.ch/politique/conseil-general>

2.2 Composition du bureau

Rossier François	Président	GSO
Bugnon Sébastien	Vice-Président	ecAS
Antoniazza Torche Christiane	Membre	GSO
Bourke Martignoni Joanna	Membre	AdN
Chavaillaz Véronique	Membre	AveN
Mettraux Steve	Membre	ecAS

2.3 Composition du Conseil général

Antoniazza Torche Christiane – GSO	Cotting Claude – AveN	Genre Pacifique – AveN	Michel Dousse Valérie – AdN	Rossier François – GSO
Bonvin Fabrice AveN	Crausaz Pierre-Alain – GSO	Genre Pascal – AveN	Overney Luc – ecAS	Schneuwly Purdie Mallory – AveN
Bourke Martignoni Joanna – AdN	Dobler Philippe – ecAS	Genoud Setti – GSO	Perrin Laetitia - AveN	Sprumont François - GSO
Bowden Helen – AdN	Egger Ludovic – ecAS	Guillaume-Girard Catherine – GSO	Pillonel Olivier – AveN	Stroude Roger – GSO
Brasey Mireille – AveN	Emmenegger Joseph – AveN	Häni Jean-Pierre – Indép.	Pillonel Robin – AveN	Telley Marie-Claude – AveN
Brodard Julien – ecAs	Friboulet Jean-Jacques – AveN	Kowalski Vincent – AveN	Pillonel Yann - AveN	Tenze Dafflon Maria – AveN
Bugnon Sébastien – ecAS	Galley Béat – AveN	Macheret Bertrand – GSO	Pythoud Frédéric – ecAS	Uldry Sébastien – GSO
Chatagny Laurent – AveN	Genre Albert – GSO	Macheret Seguin Séverine – GSO	Renevey Martin – Indép	Vimal Corinne – GSO
Chavaillaz Véronique – AveN	Genre Josselin – Ntrad	Mettraux Stéphane – Nvill	Rolle Pierre-André – AveN	Vionnet Maurice – ecAS
Cheron Marina - AdN	Genre Lionel – AveN	Mettraux Steve – ecAS	Rossier Christian – GSO	Züllig Catherine – AdN



2.4 Mutations, démissions et remplacements

M. Jérôme Vonlanthen a donné sa démission avec effet au 31 mars 2022. Il est remplacé par Mme Séverine Macheret Seguin.

Mme Isabelle Varenne a donné sa démission avec effet au 30 juin 2022. Elle est remplacée par M. Vincent Kowalski.

2.5 Objets traités

2.5.1 Séance du 17.05.2022

- Election à la vice-présidence du Conseil général de M. François Rossier (GSO) pour la période 2021-2022
- Election à la présidence du Conseil général de M. François Rossier (GSO) pour la période 2022-2023
- Election à la vice-présidence du Conseil général de M. Sébastien Bugnon (ecAS) pour la période 2022-2023
- A accepté à l'unanimité le crédit additionnel « Réfection Rte des Simon » de CHF 87'861.90
- A accepté à l'unanimité le crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils » de CHF 98'713.45
- A accepté à l'unanimité la nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs intercommunaux » de CHF 55'720.10
- A adopté à l'unanimité les comptes de résultat 2021 faisant apparaître un excédent de recettes de CHF 752'780.-
- A adopté à l'unanimité les comptes d'investissements 2021 faisant apparaître un excédent de dépenses de CHF 1'380'647.-
- A pris acte du rapport de gestion 2021
- A accepté à l'unanimité la nomination de l'organe de révision
- A approuvé à l'unanimité le Règlement d'organisation du Conseil général, et accepté l'amendement sur l'article 33 demandé par la Commission financière
- A approuvé à l'unanimité la modification des statuts (ARCOS)

2.5.2 Séance du 04.10.2022

- A accepté à l'unanimité l'adoption des statuts du réseau santé de la Sarine suite à leur modification votée en assemblée des délégués du 1er juin 2022
- A accepté par 34 oui, 11 non et 3 abstentions, la demande de renvoi quant au Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- A accepté par 35 oui, 11 non et 2 abstentions, la demande de renvoi quant au Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
- A pris acte du retrait de la proposition n° 2022/4 de M. Jean-Jacques Friboulet pour l'intégration de mesures incitatives afin de diminuer la consommation d'eau, dans une perspective de durabilité, au sein des deux règlements relatifs à l'évacuation, à l'épuration des eaux et à la distribution d'eau potable



- A accepté par 45 oui et 3 abstentions, la transmission du postulat n° 2022/1 relatif à deux abonnements CFF supplémentaires

2.5.3 Séances du 13 et du 14.12.2022

- A pris acte du rapport du groupe REPER
- A pris acte de l'étude de faisabilité des bâtiments
- A pris acte de la stratégie de Développement durable Agenda 2030
- A pris connaissance du rapport de gestion de Neyergie SA ainsi que du rapport de gestion de la Neyruzienne
- A procédé à l'élection de M. Luc Overney comme scrutateur au Bureau du Conseil général
- A procédé à l'élection de M. Frédéric Pythoud comme scrutateur suppléant au Bureau du Conseil général
- A pris acte de la planification financière communale 2023-2030
- A accepté à l'unanimité la modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2023
- A accepté à l'unanimité le crédit-cadre pour l'éclairage public
- A accepté à l'unanimité le crédit pour la station de traitement des métabolites de chlorothalonil
- A accepté par 46 oui, 0 non et 1 abstention le budget communal de résultats
- A accepté par 45 oui, 0 non et 2 abstentions le budget communal des investissements
- A refusé par 21 non, 10 oui et 16 abstentions la résolution du groupe AdN pour les prochains budgets

2.5.4 Propositions formulées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal

No	Auteur-e	Objet	Déposé	Validation par le Bureau	Invalidation par le Bureau	Transmis au CC	Retrait	Délai de réponse CC
2022/4	Groupe AveN	Règlement sur les eaux : M. Jean-Jacques Friboulet demande d'intégrer des mesures incitatives pour diminuer la consommation d'eau dans le Règlement sur les eaux.	15.05.2022	13.09.2022			04.10.2022	
2022/5	Groupe GSO	Temps de parole lors des séances du Conseil général : M. Christian Rossier propose de limiter le temps de parole des conseiller-ère-s généraux-ales lors de leurs interventions.	14.12.2022					



2.5.5 Questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal

No	Auteur-e	Objet	Posée en séance du	Réponse du CC	Liquidée le
2022/29	Groupe Indépendants (Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey)	Limitation à 30 km/h sur la route cantonale : serait-il possible d'entreprendre les démarches auprès des Services compétents pour limiter la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale, entre le giratoire de La Chaumière et celui de la sortie du village en direction de Cottens ? Le Bureau a statué sur cette proposition et il en a conclu qu'il n'était pas de la compétence du Conseil général d'adresser une proposition au Conseil communal.	17.05.2022	M. Jean-Marc Sallin : le Conseil communal n'est pas compétent pour instaurer un régime de limitation à 30 km/h sur une route cantonale. M. Jean-Marc Sallin nous lit la réponse de M. l'Ingénieur cantonal adjoint. Le Conseil communal est satisfait de cette réponse, et, dans l'intervalle de la prise de position définitive du SPC quant à la limitation à 30 km/h, il croit beaucoup au projet de requalification de la route cantonale.	17.05.2022
2022/30	Groupe GSO	Installation d'un compacteur en bas du village : Le Conseil communal va-t-il ou peut-il étudier la possibilité d'installer un compacteur au bas du village ? cela permettrait de diminuer bien des trajets à l'intérieur de notre commune. Les habitants du Marchet n'auraient pas à utiliser systématiquement leur véhicule pour aller au centre du village afin d'y amener leur poubelle.	17.05.2022	M. Fabien Mettraux : une étude pour de nouveaux emplacements de compacteurs a lieu. En bas du village, la commune ne dispose pas de terrain en propriété pour un éventuel emplacement. Deux futurs endroits pour les compacteurs ont été pré-sélectionnés. Ceci est en cours et en discussion avec le propriétaire.	17.05.2022
2022/31	Groupe ecAS	Sécurité informatique : Le CC a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sauvegarde des données numériques de la commune et des informations privées relatives aux citoyen-ne-s de Neyruz ? Est-ce que tous les centres de données numériques qui hébergent les serveurs de la commune se trouvent en Suisse ? Le(s) prestataire(s) de services informatiques choisi(s) par la commune est-il/sont-ils titulaire(s) des certifications concernant la sécurité des données (p. ex. certification ISO 27001) ? Les accès aux données informatiques de la commune par le personnel communal répondent-ils aux normes de sécurité les plus modernes ? Les utilisateurs de la commune ont-ils reçu une formation concernant les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique ? Un audit de sécurité informatique a-t-il déjà été réalisé à Neyruz ? Si tel n'est pas le cas, le CC	17.05.2022	M. Jean-Pierre Corpataux : le CC a mis en œuvre un travail de rationalisation des outils informatiques utilisés par la Commune et a réduit le nombre de partenaires et d'intervenant-e-s informatiques. Toutes les précisions en matière de sécurité au sein de l'administration et de son fonctionnement sont données par M. Jean-Pierre Corpataux.	17.05.2022



		envisage-t-il d'en faire réaliser un ?			
2022/32	Groupe ecAS	Statistiques - Ecole : installation de 2 nouveaux « containers » en vue de la rentrée scolaire 2022. Le CC a indiqué que cette installation était urgente et indispensable pour répondre aux besoins de salles de classe de l'école Terre-Lune. Or, selon des données obtenues, une quinzaine d'enfants ont quitté l'école depuis le début de la présente année scolaire. Par ailleurs, le nombre d'élèves quittant l'école au début de l'été (48 élèves de 8H) devrait être plus élevé que le nombre d'élèves entrant à l'école à la rentrée 2022 (40 élèves de 1H). Il apparaît donc, comme prévisible, d'avoir une nette diminution des effectifs pour la rentrée scolaire 2022, en comparaison avec la rentrée 2021. Cela ne nécessite pas la mise en place de deux containers.	17.05.2022	M. Jean-Daniel Roth : à l'aide de graphiques, M. Jean-Daniel Roth présente l'évolution des effectifs depuis l'automne 2021 au 15 juin 2022. De plus, il précise que le CC réalisera une étude démographique en vue d'affiner les résultats.	17.05.2022
2022/33	Groupe Aven & GSO	Service Mobility : certaines familles, certains couples ou encore certaines personnes retraitées pourraient se passer de leur deuxième, voire peut être même, de leur première voiture. 1 véhicule Mobility remplace 11 véhicules privés ! Les modèles de voitures à disposition sont aussi bien électriques, hybrides ou alors dites « normales ». Un tel service serait parfaitement compatible avec notre label de cité de l'énergie. Pas moins d'une centaine de communes, dont certaines pas plus grandes que Neyruz, utilisent déjà ce service.	17.05.2022	Mme Maryline Dafflon : elle s'est fait la même réflexion et le CC a déjà entamé le travail. Le CC reviendra avec un projet lors du budget 2023.	17.05.2022
2022/34	Groupe GSO	Déchetterie à domicile : mise en place d'un ramassage / pour les personnes âgées, qui n'ont peut-être plus de voiture, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite. Un service public 2 fois par mois (planning agendé annuellement) et sur appel. Testé durant une année afin de voir s'il répond vraiment à une attente et à un besoin des citoyen-ne-s neyruzien-ne-s.	17.05.2022	M. Fabien Mettraux : le Conseil communal répond favorablement à l'étude de ce concept et à sa réalisation.	17.05.2022
2022/35	Groupe GSO	Limitation à 30 km/h aux routes communales : Pour tous les habitant-e-s qui se déplacent à pied dans notre	17.05.2022	M. Fabien Mettraux : le Conseil communal est favorable à cette idée et une étude d'intégration	17.05.2022



		village, qui promènent leurs petits enfants ou qui accompagnent leurs enfants à l'école, qui sont âgé-e-s ou qui ont des problèmes de mobilité, je demande que la vitesse sur nos routes et chemins communaux soit limitée à 30 km/h. Allons dans le sens de la mobilité douce et de la sauvegarde de notre environnement, que nous puissions nous promener dans notre village en toute sérénité et sécurité.		au budget 2023 sera établie.	
2022/36	Groupe GSO	CAD - Chauffage à distance : Neyergie a pour but de favoriser le développement de l'énergie renouvelable dans et hors du territoire communal par la promotion, la planification, la construction, l'exploitation, la maintenance d'infrastructures de production et de distribution d'énergie. Nous avons une centrale de chauffe à bois obsolète et une centrale mobile à mazout, installée derrière l'école sur laquelle est bien affiché : La nature source d'énergie. Doit-on encore attendre un nombre d'années indéfinissable pour que le projet européen RES DHC (Sources d'énergies renouvelables pour le chauffage et le refroidissement urbain) nous donne peut-être une meilleure solution que de construire une nouvelle centrale à bois ? Demande d'installation d'une nouvelle centrale de chauffe.	17.05.2022	Mme Maryline Dafflon : la centrale actuelle est non seulement vieille, mais en plus sous-dimensionnée. Une nouvelle centrale de chauffe a été votée par l'Assemblée communale le 23 septembre 2020 et pour un montant de Frs 1.6 mio. A cause du changement de CC, ainsi que maintenant du nouveau projet d'agrandissement de l'école, la construction de cette nouvelle centrale a pris du retard. Cette nouvelle centrale de chauffe fait partie intégrante du nouveau programme d'agrandissement de l'école. Avec la nouvelle centrale de chauffe, l'objectif est que la consommation de mazout ne représente seulement 3 ou 4 %, donc uniquement en appoint et pour les grands froids. Pour ce qui est de l'immédiat, Neyergie a prévu de renforcer son installation actuelle avec une pompe à chaleur (PAC) de 250 kilo watt, et, cela dès la fin de l'année. Cette PAC réduira la consommation actuelle de mazout de 50 %. Avec les nombreux panneaux solaires de Neyergie, nous avons beaucoup d'électricité renouvelable, qui sera très utile pour la nouvelle PAC.	17.05.2022
2022/37	Groupe GSO	Boîtes à livres : Etant donné qu'actuellement il est préférable de donner plutôt que de jeter, serait-il possible de créer une boîte à livres d'un volume suffisant (grandeur d'une cabine téléphonique, par exemple), de l'aménager de manière adéquate et d'en assurer le	17.05.2022	Mme Katuscia Sansonnens : après des premières recherches notamment chez Swisscom, qui n'a plus de matériel, Mme Katuscia Sansonnens continue ses recherches afin de trouver une solution durable et pour que ces boîtes puissent être renouvelées et agrandies.	17.05.2022



		bon fonctionnement (rangement, tri, etc) ? M. Roger Stroude assume cette tâche actuellement, et, il se dit prêt à la continuer.			
2022/38	Groupe AveN	Mobilité douce : Quels sont les projets du Conseil communal en matière de mobilité douce sur le territoire communal et en interconnexion avec les communes voisines ? Certains sont-ils déjà mis en œuvre ?	17.05.2022	M. Axel de Montmollin : il existe un mélange de sentiers pédestres et de mobilité douce. Des voies de mobilité douce au secteur à Rosé, les autres Communes ne voulant pas entrer en matière. Concernant les voies CFF, il faut garder une emprise de postériorité sur les travaux. Il faut soumettre un projet régional et une étude de faisabilité, sinon le chantier sera fermé. Cet automne, une étude de faisabilité sera alors émise. M. Fabien Mettraux dresse un inventaire ainsi qu'un projet de remise en état des chemins suite aux intempéries de l'année passée. Le chemin du Bois des Morts a été intégralement refait pour favoriser cette mobilité douce.	17.05.2022
2022/39	Groupe GSO	Accès aux bâtiments publics : qu'en est-t-il des accès dans les bâtiments publics avec des travaux en rénovation par exemple ?	17.05.2022	Mme Maryline Dafflon : un accès, un monte-personne, restent en cours ainsi que l'évaluation des meilleures possibilités quant à l'Aigle Noir et pour les portes automatiques. Ce sujet est en cours.	17.05.2022
2022/40	Groupe Ntrad	Ecriture inclusive : existe-t-il un texte de Loi concernant l'écriture inclusive ?	17.05.2022	M. Laurent Chatagny : une réponse lui sera apportée prochainement par e-mail.	17.05.2022
2022/41	Groupe AdN	Plan d'actions développement durable : les Commissions et le CC soutiennent pour les mesures de promotion de la vie sociale du village, la déchetterie à domicile et le Service Mobility. Nous pensions que ces mesures devraient être mieux intégrées dans un plan d'action de développement durable. Toutes les institutions et la population devraient être impliquées. Comment comptez-vous poursuivre, communiquer et budgétiser l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'action développement durable pour la Commune ? Est-ce que ce processus pourrait inclure plus d'acteurs présents dans la commune, notamment le CG et les membres de la population, et faire partie d'une discussion ouverte sur	17.05.2022	Mme Maryline Dafflon : toutes les Commissions concernées sont appliquées. Le CC travaille là-dessus et des objectifs seront créés dans le cadre de la Commission. En 2026, par exemple, pour la Commission 3e, nous avons des mesures à prendre en réduction de matière d'énergie et d'émissions de CO2. Activités mises en œuvre avec la population; intégrer la population sur tel ou tel objet spécifique et intégrer plus le CG, mais, ça reste au CG, de proposer et de nous accompagner là-dedans.	17.05.2022



		les synergies entre les actions déjà entreprises ?			
2022/42	Indépendants	Fermeture du cabinet médical à Neyruz : la Commune de Neyruz est-elle intéressée au maintien du cabinet médical existant et, le cas échéant, veut-elle faciliter la recherche, respectivement l'installation d'un nouveau médecin ?	04.10.2022	M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic , répond que le Conseil communal a également pris connaissance avec regret de cette fermeture du cabinet médical. Pour la question de l'arrivée d'un-e nouveau-elle médecin, le Conseil communal partage ce souhait, mais, quels sont les moyens à mettre en place, quels sont nos moyens financiers pour agir, quel est le rôle du Conseil communal dans ces « affaires privées » et comment s'engager ? Le Conseil communal ne connaît pas la solution adéquate pour le moment pour cette activité qui relève du privé. Les arguments sont notés et des réflexions quant à d'éventuelles pistes de solutions seront examinées par le Conseil communal.	04.10.2022
2022/43	Groupe GSO	Voie de mobilité douce sécurisée pour les écoliers : en décembre dernier, le Conseil général a voté un investissement de CHF 80'000.- pour la réalisation d'une voie de mobilité douce sécurisée pour emmener les écolier-ère-s au canapé forestier. Dix mois plus tard, alors que les travaux étaient classés prioritaires et que l'école a repris, rien n'a été fait, pourquoi ?	04.10.2022	M. Fabien Mettraux : ces travaux sont prioritaires mais se trouvent hors zone. Le respect de procédure est engagée. De plus, l'étude d'ingénieur a été reçue avec 3 mois de retard.	04.10.2022
2022/44	Groupe GSO	Compacteur au quartier du "Marchet" : qu'en est-il de ce compacteur ?	04.10.2022	M. Fabien Mettraux a demandé une offre mais ce sujet reste problématique car dans le bas du village, la commune n'est pas propriétaire des terrains. Les accords avec les propriétaires ont été demandés et ceci est en attente de réponses.	04.10.2022
2022/45	Groupe GSO	Rapport de gestion annuel de Neyergie : selon le Règlement du Conseil général, ce dernier doit « prendre acte du rapport de gestion annuel des sociétés dont la Commune détient des parts ». Cela fait une année et demi que le Conseil général a été élu et aucun rapport ne lui a été transmis. Quand est-ce que nous allons recevoir celui de Neyergie SA ?	04.10.2022	M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic : le Conseil communal a décidé de s'investir davantage au sein de Neyergie. Une demande sera formulée au nouveau Conseil d'admin. pour qu'il mette à disposition les rapports de gestion. Ceux-ci seront publiés sur le site internet de la commune et présentés au Conseil général sous forme de message. Le Conseil d'administration sera abordé dès cette année.	04.10.2022
2022/46	Groupe AdN	Quartier des Simon : est-ce qu'une nouvelle étude au niveau régional va être mise	04.10.2022	M. Axel de Montmollin répond négativement à la question. Actuellement, il ne s'agit que	04.10.2022



		en place pour un site sportif au secteur des Simon, suite à la révision du PAL ? Et, serait-il envisageable d'avoir une répartition financière entre les différentes communes sur le plan régional ?		d'un projet communal, mais pourquoi pas développer ceci. Une répartition financière entre les différentes communes sur le plan régional serait envisageable, ceci devrait être étudié.	
2022/47	Groupe AdN	Développement durable : qu'est-ce qui est prévu entre les Commissions, la population et le Conseil communal, et, comment intégrer les réflexions avec les renvois des Règlements ? Et, y-a-t-il déjà certaines mesures prévues au budget 2023 ?	04.10.2022	Mme Maryline Dafflon invite tout le monde à participer à la séance du 5 octobre sur le développement durable afin d'avoir des explications et partager les avis. Il y a un but participatif à cette séance. Pour le budget, le Conseil communal tiendra compte des différents avis et de la marge financière possible. M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic : les budgets alloués aux actions du développement durable et à la stratégie 2030 de Neyruz devront être planifiés sur plusieurs années. La consultation publique du dossier est prévue jusqu'au 31 octobre 2022. Financièrement, il sera impossible d'y intégrer tous les objets et les souhaits de la population et du Conseil général sur le seul budget 2023. Le budget 2023 est en cours d'élaboration et il sera présenté lors du Conseil général du mois de décembre. Concernant les mesures prévues sur la période législative, elles seront priorisées sur plusieurs exercices comptables car il est impossible de remplir tous les sujets sur un seul budget. Il encourage les membres du Conseil général à user du droit de consultation sur ce dossier.	04.10.2022
2022/48	Groupe AdN	Coordination des manifestations : le premier week-end d'octobre a été chargé en événements avec trois manifestations. C'est merveilleux mais la coordination des événements est à revoir. Il faudrait peut-être joindre les Commissions à l'Agenda. Et, quel moyen le Conseil Communal se donne pour prendre en compte les propositions des différentes Commissions et faciliter la coordination entre elles en respectant le fonctionnement de chacune ?	04.10.2022	Mme Katuscia Sansonnens : effectivement, la mise en place du calendrier est en cours et des événements étaient fixes. A l'avenir, il y aura le théâtre, le marché etc. Des dates seront pré-réservées afin d'éviter des doublons. Elle rappelle également qu'une séance est organisée une fois par année afin de fixer les dates avec les sociétés. Les Commissions communales pourront intégrer leurs dates et leurs manifestations dans ce planning. M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic : ce sujet a déjà été abordé avec les Commissions. Il appartient aux Présidents-es des Commissions de se coordonner pour que les	04.10.2022



				projets aboutissent dans les meilleures conditions possibles. Il n'est pas prévu d'engager un coordinateur supplémentaire qui ne serait qu'un maillon complémentaire dans la chaîne d'informations et de communications. Le bon sens doit l'emporter et les personnes doivent se parler pour bien coordonner les actions.	
2022/49	Groupe AdN	Projet de la Route d'Onnens Sud : comment débloquer la situation pour la vente ?	14.12.2022	M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux : il rappelle que le terrain est déjà vendu et que l'encaissement ne s'effectuera que dès l'approbation du PAD. Pour l'instant, le Conseil communal travaille étroitement avec les promoteurs afin de préserver le périmètre scolaire et surtout pour réserver une partie du terrain pour la réalisation du projet du périmètre scolaire. De plus, le PAL n'est toujours pas adopté et ce secteur fait l'objet d'un recours, ce qui retarde le processus. Le Conseil communal se trouve donc bloqué momentanément par rapport au PAL et par rapport à cette zone	14.12.2022
2022/50	Groupe ecAS	Passerelle Neyruz-Hauterive : est-ce que la protection civile pourrait travailler pour la réfection de la passerelle ?	14.12.2022	M. Axel de Montmollin : il répond que c'est convenu, et le démontage de cette passerelle est prévu pour septembre 2023 par la protection civile. Ensuite, la passerelle sera reconstruite pour une longue durée.	14.12.2022
2022/51	Groupe ecAS	Etude de faisabilité : est-ce que le Conseil communal considère que l'étude pour les bâtiments communaux répond au mandat accepté par le Conseil général et qu'elle considère une base solide pour commencer l'organisation d'un concours d'architecte ?	14.12.2022	Mme Maryline Dafflon : elle répond que des surfaces pour les sociétés, y compris pour la société de jeunesse, sont prévues dans les abris PC projetés. En outre, elle indique aussi que la zone d'intérêt général des Simon va être adaptée pour tous les habitants, pour les sociétés et aussi pour les jeunes.	14.12.2022



3. Conseil communal

3.1 Introduction

Le Conseil communal a tenu 44 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires en 2022.

3.2 Membres et répartitions des dicastères

Jean-Pierre Corpataux	Syndic	Adm. générale et RH	Suppl. Katuscia Sansonnens
Katuscia Sansonnens	Vice-Syndique	Culture et société	Suppl. Jean-Pierre Corpataux
Bernard Kolly	Conseiller communal	Formation	Suppl. Murielle Roos Bovey
Axel de Montmollin	Conseiller communal	Affaires territoriales	Suppl. Jean-Marc Sallin
Murielle Roos Bovey	Conseillère communale	Santé et prévoyance sociale	Suppl. Maryline Dafflon
Fabien Mettraux	Conseiller communal	Routes et édilité	Suppl. Axel de Montmollin
Jean-Marc Sallin	Conseiller communal	Eaux et route cantonale	Suppl. Jean-Noël Gendre
Maryline Dafflon	Conseillère communale	Bâtiments et dév. durable	Suppl. Jean Daniel Roth
Jean-Noël Gendre	Conseiller communal	Finances et constructions	Suppl. Fabien Mettraux

M. Jean Daniel Roth a donné sa démission au 31 juillet 2022 et M. Bernard Kolly est entré en fonction dès le 1^{er} août 2022.



4. Commissions

4.1 Commission financière

4.1.1 Missions

L'article 70 de la Loi sur les finances communales prévoit que la Commission financière se compose d'au moins cinq membres. Ils sont élus par le Conseil général pour la législature parmi les membres du Conseil général. Les attributions de cette Commission sont définies par la Loi (art. 97 LCo) et consistent principalement à examiner le budget et les comptes de la Commune, ainsi que les propositions de dépenses (art. 89 al. 2 LCo) et de modification du taux des impôts. Sur tous ces objets ainsi que sur le plan financier et ses mises à jour, elle fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

4.1.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseiller général	Président	Pierre André Rolle	AveN
Conseiller général	Vice-Président	Sébastien Bugnon	ecAS
Conseiller général	Secrétaire	Yann Pillonel	AveN
Conseiller général	Membre	Pierre-Alain Crausaz	GSO
Conseiller général	Membre	Béat Galley	AveN
Conseiller général	Membre	François Sprumont	GSO
Conseillère générale	Membre	Catherine Züllig	AdN

4.2 Commission d'aménagement

4.2.1 Missions

L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions prévoit qu'une Commission d'aménagement d'au moins cinq membres doit être nommée, dont la majorité est désignée par le Conseil général. Les représentant-e-s des groupes proposent que le Conseil général soit représenté par sept membres. Le Conseil communal sera représenté par deux membres. La Commission examine les projets d'aménagements du territoire et urbanistiques, en particulier le PAL ainsi que les PAD, et émet un préavis à l'attention du Conseil communal.

4.2.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseiller communal	Président	Axel de Montmollin	AveN
Conseiller général	Vice-Président	Christian Rossier	GSO
Conseillère générale	Membre	Joanna Bourke Martignoni	AdN
Conseiller général	Membre	Julien Brodard	ecAS
Conseiller général	Membre	Albert Gendre	GSO
Conseiller général	Membre	Pascal Gendre	AveN
Conseiller général	Membre	Robin Pillonel	AveN
Conseiller général	Membre	Martin Renevey	Indép.
Conseiller communal	Membre	Jean-Marc Sallin	ecAS



4.3 Commission des naturalisations

4.3.1 Missions

Les membres de la Commission des naturalisations sont élus par le Conseil général, conformément à l'article 43 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois. Ils examinent les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoivent en entretien puis émettent un préavis à l'attention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité.

4.3.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère générale	Présidente	Mallory Schnewly Purdie	AveN
Conseillère générale	Vice-Présidente	Setti Genoud	GSO
Conseillère générale	Membre	Hélène Bowden	AdN
Conseiller général	Membre	Ludovic Egger	ecAS
Conseiller général	Membre	Jean-Jacques Friboulet	AveN
Conseillère générale	Membre	Laetitia Perrin	AveN
Vice-Syndique	Membre	Katiuscia Sansonnens	GSO
Conseiller général	Membre	Sébastien Uldry	GSO

4.4 Commission rédactionnelle

4.4.1 Missions

Il s'agit d'une Commission provisoire pour la rédaction et la mise en œuvre du Règlement d'organisation du Conseil général.

4.4.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère générale	Présidente	Véronique Chavillaz	AveN
Conseillère générale	Vice-Présidente	Valérie Michel Dousse	AdN
Président du Conseil général	Secrétaire	Laurent Chatagny	AveN
Conseiller général	Membre	Ludovic Egger	ecAS
Conseiller général	Membre	Jean-Pierre Häni	Indép.
Conseiller général	Membre	Bertrand Macheret	GSO

Cette Commission a été dissoute au 1er septembre 2022 suite à la validation du Règlement d'organisation du Conseil général.

4.5 Commission de nomenclature

4.5.1 Missions

La Commission de nomenclature attribue le nom des rues et leur numérotation ainsi que tout ce qui concerne le territoire et l'appellation des lieux-dits. La Commission fonctionne lors de la création de nouvelles constructions et de nouveaux quartiers et elle contribue à la mise en œuvre d'une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable ».



4.5.2 Composition

Composition	Nom	Groupe
Conseiller communal	Fabien Mettraux	AveN
Collaboratrice de l'administration	Anne-Laure Bersier	Admin.
Personne externe	Jean-Marc Schorderet	Externe
Personne externe	Guy Rossier	Externe
Personne externe	Anita Caruso	Externe

4.6 Commission d'entraide et intergénérationnelle

4.6.1 Missions

- Promouvoir la solidarité, l'entraide et le partage auprès de la population
- Promouvoir la rencontre avec les personnes seules ou isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux
- Apporter une aide à la personne atteinte momentanément dans son autonomie (personne âgée, handicapée, malade, accidentée, etc.) et aux personnes nouvellement arrivées dans la commune
- Promouvoir la rencontre entre les générations
- Réflexions sur l'encouragement des jeunes à la vie associative et politique
- Analyser les besoins pour les seniors (selon le concept Senior+)
- Valoriser l'expérience des seniors
- Prévention des incivilités et des addictions
- Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »

4.6.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère communale	Présidente	Murielle Roos Bovey	AdN
Personne externe	Secrétaire	Willy Boder	Externe
Conseiller général	Membre	Roger Stroude	GSO
Conseillère générale	Membre	Maria Tenze Dafflon	AdN
Conseillère générale	Membre	Mireille Brasey	AveN
Personne externe	Membre	Joachim Friboulet	Externe
Personne externe	Membre	Marie- Antoinette Speierer	Externe
Personne externe	Membre	Carine Spielmann	Externe
Personne externe	Membre	Maria Elisabete Bernasconi	Externe

4.6.3 Mutations, démissions et remplacements

Mme Isabelle Varenne a donné sa démission avec effet au 30 juin 2022. Elle a été remplacée par Mme Mireille Brasey dès le 18 juillet 2022.



4.7 Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

4.7.1 Missions générales

Cette Commission a pour principal objectif la promotion de la culture, des sports et des loisirs au sein de notre village et de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable ».

4.7.2 Affaires culturelles

- Promotion de la culture
- Analyse et soutien des manifestations culturelles locales
- Subvention communale en matière culturelle

4.7.3 Sport et loisirs

- Promotion du sport et des loisirs (infrastructures, zones de loisirs)
- Propose au Conseil communal le calendrier et l'horaire général d'utilisation des installations sportives
- Fait l'inventaire des locaux disponibles et prévoit les possibilités d'utilisation
- Propose au Conseil communal les périodes de vacances pour la fermeture des installations

4.7.4 Composition

Composition		Nom	Groupe
Vice-Syndique	Présidente	Katiuscia Sansonnens	GSO
Personne externe	Vice-Présidente	Carmela Grignoli Uldry	Externe
Personne externe	Secrétaire	Francisca Barros Berlendis	Externe
Conseillère générale	Membre	Marie-Claude Telley	AveN
Conseiller général	Membre	Lionel Gendre	AveN
Conseiller général	Membre	Bertrand Macheret	GSO
Conseillère générale	Membre	Corinne Vimal	GSO
Personne externe	Membre	Emilie Dumas	Externe
Personne externe	Membre	Maude Hayoz	Externe

4.7.5 Mutations, démissions et remplacements

Mme Maria Tenze Dafflon a donné sa démission au 15 novembre 2022 et Mme Maude Hayoz a intégré la Commission dès le 21 juin 2022 à la suite de la dissolution de la Commission d'animation villageoise (CAV).



4.8 Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie

4.8.1 Missions

4.8.1.1 Energie et environnement

- Maintenir sur le long terme l'obtention du label « cité de l'énergie » pour la commune de Neyruz et assurer sa mise en pratique
- Initier des projets dans le domaine des énergies renouvelables, l'économie d'énergie, ainsi que dans les domaines de la protection de la nature et de la biodiversité, ainsi que soutenir le Conseil communal dans son action
- Initier des projets dans le domaine de la mobilité douce
- Considérer les objectifs cantonaux en matière énergétique et environnementaux et autres projets de soutien
- Soumettre au Conseil communal les objectifs d'émission de CO2 du parc immobilier communal, de ses véhicules, ainsi que des employés communaux dans l'exercice de leur travail
- Assurer le lien avec la société Neyergie SA et se coordonner dans la promotion des énergies renouvelables
- Mettre en œuvre une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »

4.8.1.2 Economie

- Mettre en œuvre des projets pour favoriser l'économie de proximité et locale (exemple : marché d'automne, comptoir, etc.)
- Soutenir les artisan-ne-s, commerçant-e-s et entreprises locales en cas de difficultés, connaître leurs besoins
- Créer du réseautage au travers d'événements ponctuels et favoriser les synergies entre entreprises
- Faire des réflexions d'attraction pour l'implantation de nouvelles entreprises à Neyruz
- Mettre en œuvre une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »

4.8.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère communale	Présidente	Maryline Dafflon	AveN
Personne externe	Vice-Président	Vincent Kowalski	Externe
Délégué à l'énergie	Secrétaire	Christophe Labaloue	Externe
Conseiller général	Membre	Fabrice Bonvin	AveN
Conseiller général	Membre	Pierre-Alain Crausaz	GSO
Conseiller général	Membre	Pacifique Gendre	AveN
Conseillère générale	Membre	Valérie Michel Dousse	AdN
Personne externe	Membre	Jean-Paul Castella	Externe
Personne externe	Membre	Susana Gomes Marcelino	Externe



4.9 Conseil des parents

4.9.1 Missions

Selon l'article 31 de la Loi sur la scolarité obligatoire, le rôle du Conseil de parents consiste à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

4.9.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseiller communal	Président	Bernard Kolly	GSO
Personne externe	Vice-Présidente	Lara Gross Etter	Externe
Personne externe	Membre	Marco Lattuada	Externe
Personne externe	Membre	Evelyne Lötscher	Externe
Conseillère générale	Membre	Valérie Michel Dousse	AdN
Personne externe	Membre	Sophie Sacau Forray	Externe
Personne externe	Membre	Véronique Sordet	Externe
Directeur Ecole Terre-Lune		Michel Pochon	DFAC
Déléguée du Corps enseignant		Flavia Brünshwig	DFAC

M. Jean Daniel Roth a donné sa démission avec effet au 31 juillet 2022. Il a été remplacé par M. Bernard Kolly au 1er août 2022.

Mme Aline Noser a donné sa démission avec effet à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Elle a été remplacée par Mme Flavia Brünshwig dès la rentrée scolaire 2022/2023.

Mme Séverine Macheret a terminé son mandat à la fin de l'année scolaire 2021/2022, n'ayant plus d'enfant scolarisé à l'école primaire. Elle a été remplacée par Mme Véronique Sordet dès le 18 juillet 2022.



5 Activités des dicastères du Conseil communal

5.1 Dicastère 1 Administration générale et Ressources Humaines

Ce dicastère est géré par M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic.

5.1.1 Activités en relation avec le Conseil communal

- Coordination et démarches pour l'élection complémentaire au CC, accueil nouveau CC (remplacement de M. Jean Daniel Roth par M. Bernard Kolly)
- Relation avec la Préfecture pour l'organisation et le fonctionnement du CC (séance CC avec la Préfète Mme Lise-Marie Graden pour présenter notre Commune, les défis et les attentes de Neyruz)
- Mise à jour de la liste des dossiers du CC (état des lieux des dicastères, outil de pilotage)
- Organisation des séances ordinaires et stratégiques du CC
- Coordination avec l'administration pour la gestion des dossiers, signature des décisions et du courrier, validation des factures
- Organisation et/ou coordination d'autres manifestations du CC (internes, externes ou avec des partenaires)

5.1.2 Activités en relation avec le Conseil général

- Élaboration et/ou finalisation des diverses communications du CC (communications, messages, rapport de gestion, etc.)
- Participations aux séances du bureau du CG pour représenter le CC

5.1.3 Activités en relation avec les Commissions communales

- Nomination des membres des Commissions communales (suite à des démissions)
- Participations à diverses séances de Commissions en tant que « externe » ou pour représenter le CC
- Coordination à la mise sur pied du GT « Règlements Eau potable et Eaux usées »

5.1.4 Activités en relation avec l'Administration générale

- Analyse des outils informatiques, réorganisation de fichiers de travail
- Gestion du parc informatique et des logiciels, mise à jour des outils informatiques : notamment gestion des séances, GED et suivi des dossiers, licences, sécurité informatique
- Contacts avec les partenaires informatiques et suivi des contrats
- Poursuite de la digitalisation : en coordination avec le projet de l'ACF et du canton
- Site internet : coordination pour l'amélioration de plusieurs pages
- Journal de l'Ecureuil : élaboration d'articles pour l'Ecureuil et finalisation des éditions du journal d'informations de la commune
- Analyses pour la création d'autres « cahiers » d'informations avec les commissions : cahier sur les sociétés locales et cahier économique sur les entreprises villageoises



- Analyse du portefeuille d'assurances et mises à jour partielles de quelques contrats d'assurances
- Participation et co-finalisation de la stratégie 2030 de Neyruz pour le développement durable, y compris les diverses présentations : séances publiques, CG, communes voisines, etc.
- Participation au GT du CC pour la révision du PAL
- Participation au GT du CC pour l'étude des bâtiments communaux
- Participation à l'élaboration du budget 2023, présentations à la Commission financière et au CG : bureau du CG, chef-fe-s de groupes, CG

5.1.5 Relations publiques et extérieures

- Agglomération de Fribourg : analyse d'intégration de Neyruz dans le nouveau périmètre cantonal
- Association régionale de la Sarine (ARS) : membre du Comité Directeur pour représenter les communes de Sarine-Ouest
- Assemblées avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) pour représenter Neyruz
- Conférence des Syndics de Sarine-Ouest : participation aux Conférences : analyse d'éventuelles collaborations intercommunales
- Coopérative La Neyruzienne : membre du CA et participation aux Conseils d'Administration
- Nombreuses rencontres, notamment pour le PAL et pour divers dossiers de construction importants, EP-EU, routiers, avec des partenaires contractuels et avec des citoyen-ne-s
- Gare CFF de Neyruz : séances et contacts avec les CFF et les Autorités cantonales
- Participations à de nombreuses manifestations villageoises pour représenter le CC
- Relation avec la presse

5.1.6 Personnel communal

- Suivi RH : réunions avec tout le personnel, contrats, cahiers de charges, analyse des dotations et des tâches internes et externes, séances d'évaluation de fin d'année
- Suivi des remplacements : absences, congés, vacances, démissions, etc.
- Engagements du personnel communal : recrutement, sélection, contrat, etc.
- Coordination et/ou organisation des rencontres avec le personnel communal et le CC



5.1.7 Dotations 2022 du personnel communal

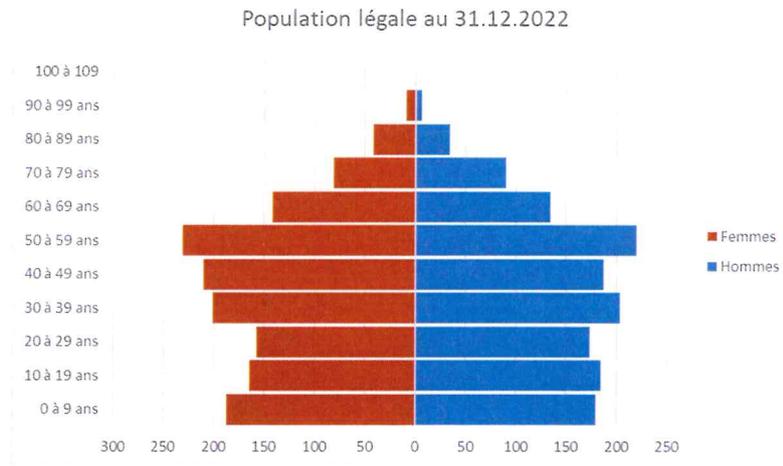
Personnel administratif		2021	2022
Nicolas Wolleb	Secrétaire communal et Responsable Administratif RA	100 %	100 %
Marie-Noëlle Eggertswyler	Administratrice des finances – Adjointe du RA	90 %	90 %
Ludovic Circelli	Responsable service technique (entrée en fonction le 01.05.2022)	-	100 %
Anne-Françoise Renevey	Préposée au contrôle des habitants (démission au 31.08.2022)	60 %	-
Isabelle Delabeye	Préposée au contrôle des habitants (entrée en fonction le 01.12.2022) et collaboratrice administrative	-	80 %
Roxane Robatel	Collaboratrice au service des finances	60 %	60 %
Anne-Laure Bersier	Service technique	50 %	50 %
Luigia Lopez	Service technique et collaboratrice administrative	100 %	100 %
Fabienne Mazenauer	Secrétariat des écoles	50 %	50 %
Laetitia Gilliéron	Secrétariat du Conseil général (entrée en fonction le 15.03.2022) et collaboratrice administrative	-	60 %
Sylviane Gumy	Secrétariat du Conseil général et collaboratrice administrative	80 %	
Total		590 %	690 %
Edilité		2021	2022
Patrick Henchoz	Responsable de la voirie et de la déchetterie	100 %	100 %
Valentin Catillaz	Collaborateur au service de l'édilité	100 %	100 %
Total		200 %	200 %
Conciergerie		2021	2022
Defferrard Gilbert	Responsable conciergerie, fontainier et CAD	100 %	100 %
Sonia de Sousa Torres Campos	Dame de nettoyage	à l'heure	à l'heure
Sylvie Graber	Dame de nettoyage	à l'heure	à l'heure
Vera Ramalho da Rocha	Dame de nettoyage	à l'heure	à l'heure
Ardiana Shala	Dame de nettoyage	à l'heure	à l'heure
Olfa Krona	Dame de nettoyage	à l'heure	à l'heure
Déchetterie		2021	2022
Olfa Krona	Surveillante	à l'heure	à l'heure
Didier Progin	Surveillant	à l'heure	à l'heure
Frédéric Roos	Surveillant	à l'heure	à l'heure
Pierrot Papaux	Surveillant	à l'heure	à l'heure
Axel Dafflon	Surveillant	à l'heure	à l'heure
Simon Brodard	Surveillant	à l'heure	à l'heure
Bibliothèque		2021	2022
Francisca Barros Berlendis	Responsable	à l'heure	à l'heure
Céline Chatagny	Collaboratrice	à l'heure	à l'heure
Sylvie Egger	Collaboratrice (démission au 15.07.2022 - retraite)	à l'heure	à l'heure
Devoirs surveillés		2021	2022
Rachel Bugnon		à la séance	à la séance
Nathalie Cavelti Brand		à la séance	à la séance
Fabienne Chatagny		à la séance	à la séance
Brice Courtet		à la séance	à la séance
Willy Boder		à la séance	à la séance
Martina Ivanova	(démission au 21.06.2022)	à la séance	à la séance
Sophie Chatagny		à la séance	à la séance
Coraline Schafer		à la séance	à la séance
Bénédicte Friboulet		à la séance	à la séance



Four		2021	2022
Frédéric Gendre	Gestionnaire du four	forfait annuel	forfait annuel
Myrienne Catillaz	Gestionnaire du four	forfait annuel	forfait annuel
Centre Les Simon		2021	2022
Myrienne Catillaz	Gestionnaire de la salle Noisette	par location	par location
Energie et développement durable		2021	2022
Christophe Labaloue	Délégué à l'énergie et au développement durable	à l'heure	à l'heure

5.1.8 Contrôle des habitants – statistiques diverses

Années	2021	2022
Arrivées	302	301
Départs	246	268
Naissances	33	36
Décès	15	15
Population	2'807	2'839
Electeurs-trices inscrit-e-s en matière fédérale et cantonale	1'754	1'774
Electeurs-trices inscrit-e-s en matière communale	2'013	2'028



	Femmes	Hommes
100 à 109	1	0
90 à 99 ans	9	6
80 à 89 ans	42	34
70 à 79 ans	81	90
60 à 69 ans	142	134
50 à 59 ans	231	220
40 à 49 ans	210	187
30 à 39 ans	201	204
20 à 29 ans	157	174
10 à 19 ans	164	185
0 à 9 ans	187	180



5.2 Dicastère 2 Formation

Ce dicastère est géré par M. Bernard Kolly, Conseiller communal depuis le 1^{er} août 2022, en remplacement de M. Jean Daniel Roth.

5.2.1 L'école

L'école Terre-Lune de Neyruz accueille tous les degrés allant de l'école enfantine à l'école primaire (1H à 8H). De ce fait, l'école de Neyruz représente un cercle scolaire à part entière sur un même site.

Au début de l'année scolaire, l'école comptait 273 élèves physiques pour 15 classes. A fin décembre 2022, l'effectif de 277 élèves physiques (293 légaux) était de :

- 69 élèves physiques (69 légaux) pour les classes enfantines, répartis dans 4 classes avec une équipe de 7 enseignantes ;
- 208 élèves physiques (224 légaux) pour les classes primaires, répartis dans 11 classes avec une équipe de 20 enseignants.

Trois enseignantes ACM/ACT complètent le corps enseignant, ce dernier étant dirigé par un Directeur d'école assisté d'une secrétaire scolaire. Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, les solutions intégratives sont privilégiées afin de tout mettre en œuvre pour que l'enfant puisse suivre sa scolarité dans l'école de son village. Ces accompagnements sont assurés par des enseignantes spécialisées et également par des logopédistes, psychologues et psychomotricien-ne-s.

Chaque élève bénéficiant d'une Mesure d'Aide Renforcée (MAR) est compté comme 3 dans l'effectif d'une classe. Pour cette raison, nous trouvons par exemple des classes composées de 16 élèves physiques mais 20 élèves légaux, car 2 élèves sont au bénéfice d'une MAR. Le nombre légal d'élèves est important car il définit le nombre d'élèves dont sera composée une classe.

5.2.2 Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité

Le cercle scolaire de Neyruz est doté d'un service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité (SLPPI). Ce service a pour but d'aider les élèves en âge préscolaire et scolaire – www.slppi.ch.

5.2.2.1 Le service de psychologie

La psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. Suite à cette analyse, elle peut proposer divers types d'interventions. Ce service est assuré par Mme Delphine Meuwly.

5.2.2.2 Le service de logopédie

La logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant. Ce service est assuré par Mme Margaux Niederer et Camille Habet.



5.2.2.3 Le service de psychomotricité

La psychomotricienne travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur). Ce service est assuré par Mme Sandra Bonnard. La salle se trouve à Villars-Vert (Villars-sur-Glâne).

5.2.3 Travailleur social scolaire (TSS)

Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et de travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H du canton de Fribourg. Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, un travailleur social est attaché à 70 % à l'arrondissement 4 dont fait partie la Commune de Neyruz. M. Luc Sciboz est présent à Neyruz les lundis et jeudis.

5.2.4 Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) est un lieu de vie qui permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il a pour but principal d'assurer l'accompagnement des enfants d'âge scolaire (1H à 8H) en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. L'AES du P'tit Bonheur est une association privée dont les locaux se situent au-dessus de l'école dans le quartier de « La Neyruzienne ».

5.2.5 Devoirs surveillés

L'accompagnement aux devoirs est un service qui est proposé les lundis et les mardis durant l'année scolaire. Cet encadrement est assuré par 9 personnes remplaçant-e-s inclus-es. Fin 2022, 14 élèves bénéficiaient de cette aide le lundi et 14 autres le mardi.

5.2.6 Pédibus

Aller à pied à l'école dès le plus jeune âge, c'est contribuer à éviter de nombreuses maladies liées à l'inactivité (obésité, problèmes cardio-vasculaires, etc.) Cela permet également à l'enfant d'intégrer des règles de sécurité et de comportement, un apprentissage essentiel pour le rendre autonome et l'amener ensuite à se déplacer seul, à pied, et en sécurité. Le Conseil communal et la Direction de l'école encouragent vivement cette démarche. Le Pedibus, un système d'accompagnement participatif pour amener les enfants à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte, est une invention qui change la vie ! L'itinéraire de la ligne de Pedibus, ses arrêts et ses horaires sont programmés par les parents. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pedibus s'inscrit également pour le « conduire », une à deux fois par semaine selon les besoins. L'enfant rejoint alors le Pedibus à un arrêt et fait le trajet vers l'école avec ses camarades, sous la conduite d'un adulte. Après l'école, le Pedibus ramène l'enfant à l'arrêt le plus proche de chez lui, où l'attend son parent.



5.2.6.1 lignes Pedibus sont à disposition des élèves de Neyruz

- Ligne orange : Pommiers-Cerisiers : le départ a lieu au croisement entre le chemin des Cerisiers et le sentier des Cheminots
- Ligne bleue : Pedimarchet : Le départ est à l'impasse du Rosset (borne électrique) arrêt : début route du Marchet (bac à fleurs au début du trottoir de la route cantonale)
- Ligne verte : Ligne du P'tit Bonheur

5.2.7 Plan de mobilité scolaire (PMS) : projets et perspectives

PMS est l'abréviation de plan de mobilité scolaire. À la suite d'un séminaire de l'ATE, l'idée serait de demander une analyse des cheminements scolaires dans notre commune. Les plans de mobilité scolaire permettent de rendre compte de la diversité des environnements et du parcours qu'emprunte les enfants pour se rendre à l'école. Sont impliqués dans le processus, les enfants, les parents ainsi que les enseignant-e-s.

Ceci permet d'aménager les espaces et les cheminements pour permettre aux enfants de se déplacer en toute sécurité. Après une étude du parcours, l'ATE fournit un rapport à la commune. Les points noirs sont ainsi mis en évidence ce qui permet, dans la mesure du possible, de rendre le parcours plus sûr, et permet de rassurer les parents.

5.3 Dicastère 3 Culture et société

Ce dicastère est géré par Mme Katuscia Sansonnens, Vice-Syndique.

5.3.1 Le dicastère culture et société englobe les responsabilités et les domaines d'actions suivants

- Sociétés culturelles et sportives
- Animation
- Jeunesse et sports
- Ecoles de musique
- Bibliothèque
- Ludothèque
- Intégration des migrants
- Sécurité publique

5.3.1.1 Principaux objets réalisés

- Accueil des migrants
- Bibliothèque mixte : fin mesures Covid à mi-février, 11 animations publiques, passage de l'emprunt de 7 à 10 livres. Ouverture durant les vacances scolaires
- Commission CSL : 7 séances
- Commission des naturalisations : 1 naturalisation
- Création de deux marchés artisanaux : printemps et automne
- Directives de l'utilisation du langage inclusif dans l'administration communale

- Directives de la Commission des affaires culturelles, sportives et des loisirs (CSL)
- Directives sur l'octroi des subventions communales aux sociétés
- Étude démographique Microgis
- Intégration du développement durable dans les commissions CSL et de naturalisation
- Location d'un pumptrack pour 2023
- Pose de 3 défibrillateurs et cours à la population et aux employé-e-s communaux-ales par les samaritain-e-s

5.3.1.2 Principaux objets à l'étude ou en voie de réalisation

- Bibliothèque mixte : 7 animations publiques pour le moment et le rapport d'activité 2022 paraîtra en ligne au mois d'avril 2023 : catalogue en ligne, boîte à retours
- Boxup : partage matériel de sport et de loisirs
- Commission des naturalisations : mise en place d'une procédure de naturalisation des familles
- Location d'un pumptrack pour 2024 avec animations par les sociétés
- Marchés de printemps et des lumières et charte de participation pour les marchés
- Midnight sports Neyruz
- Pose d'un défibrillateur et cours à la population et aux employé-e-s communaux-ales par les samaritain-e-s
- Petit déjeuner communal pour la population
- Règlement de police communal
- Rénovation de la boîte à livres
- Développement de la zone sportive des Simon

5.4 Dicastère 4 Affaires territoriales

Ce dicastère est géré par M. Axel de Montmollin, Conseiller communal.

5.4.1 Rétrospective 2022 sur l'état de la révision générale du PAL



Comme exprimé dans le rapport de gestion 2021, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) avait publié dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, le 12 novembre 2021, sa détermination quant à ce qu'elle entendait ne pas approuver de notre révision générale du PAL.

Dès lors, la commune avait alors fait valoir son droit d'être entendu en se déterminant sur les éléments contestés.

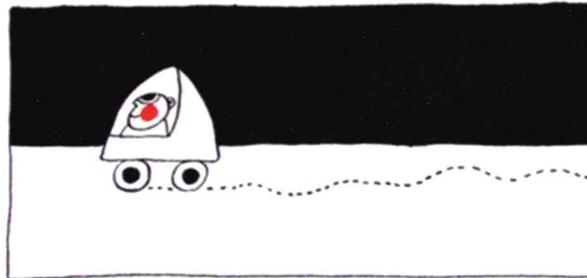
A l'appui de tous les retours sur le droit d'être entendu en sa possession, la DIME a statué sur la révision du PAL et le 24 août 2022 a approuvé partiellement, avec réserves et conditions, le Plan Directeur communal (PDCoM), le Plan d'affectation des zones (PAZ) et le RCU.

L'année 2023 sera dédiée à ces tâches d'une ampleur conséquente avec au final une mise à l'enquête publique des modifications exigées.

Le dossier partiellement approuvé et annoté par la DIME est mis en ligne sur le site internet de la commune sous <https://www.neyruz.ch/territoire/amenagement-du-territoire>.

5.4.2 Halte ferroviaire de Neyruz - Etat de la situation 2022

En 2022, les Autorités communales, dans le cadre du déplacement de la halte ferroviaire vers un espace permettant aux CFF de répondre aux exigences légales, notamment en regard à la LHand, ont rencontré le Conseil d'Etat et les CFF afin d'identifier et définir le meilleur emplacement de la future halte.



Source : logo du Plan Cantonal des transports (PCTr)

La complexité de ce dossier ne se résout pas en esquissant un nouveau tracé. Les implications et contraintes sont multiples et pour n'en citer que quelques-unes, rappelons que très peu de périmètres le long des voies permettent d'implanter une halte ferroviaire. S'ajoute à cela le fait que seules les zones à bâtir légalisées peuvent être prises en compte dans la recherche d'un emplacement adéquat, point fortement péjorant au vu de la forme allongée du village. Et in fine, la halte de Neyruz est un maillon constituant le PCTr et sa stratégie. Elle se doit de répondre à ces exigences cantonales, lesquelles s'intègrent dans les exigences globales fédérales.

Toutefois, les points les plus critiques sont certainement les contraintes de la LHand qui exigent que les quais soient adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il suffit d'emprunter le train pour constater qu'à l'arrivée à Neyruz, même sans handicap physique, son accès est difficile. Malgré ces arguments et l'approche des Autorités communales vers le Conseil d'Etat, cela n'a pu être résolu en 2022. Les CFF, de leur côté, ont confirmé que le déplacement vers l'Ouest tel qu'initialement prévu restait la solution choisie. Seul bémol, le délai jusqu'ici annoncé pour 2025, est reporté à horizon 2030. Vos Autorités continueront en 2023 sur leur lancée avec l'espoir que des solutions plus pragmatiques puissent voir le jour.

5.4.3 Espaces Pro Natura au Parc du Clédard et Place de la Gare

En 2022, ces espaces de biodiversité, fraîchement réalisés, ont commencé à montrer leur développement végétal et animal. Certes, il faut compter encore quelques années avant que ces espaces dédiés à la biodiversité rendent tout leur potentiel et occupent entièrement le

sol. D'ores et déjà, les espèces florales ont déployé coroles et pistils à l'intérieur du Parc du Clédard et à l'intérieur des cercles de la Place de la Gare.

En voici en images quelques exemples :



Parmi le monde animal qui s'y installe, nous avons aperçu des limaces tigrées, des libellules, une multitude de papillons et d'insectes divers. Les oiseaux apprécient également le Parc dans lequel ils ont trouvé un nouveau lieu de vie.

La biodiversité, cette nécessité environnementale, est une thématique actuelle qui touche de plus en plus la population de tous âges.

Voir son développement s'épanouir aux détours de nos rues et dans nos quartiers, c'est la nature qui nous gratifie de sa présence, admirons-la et respectons-la, nous en faisons partie.

5.4.4 Un arbre pour le climat - ça pousse !

Ça y est, l'arbre pour le climat a été planté en 2022 !





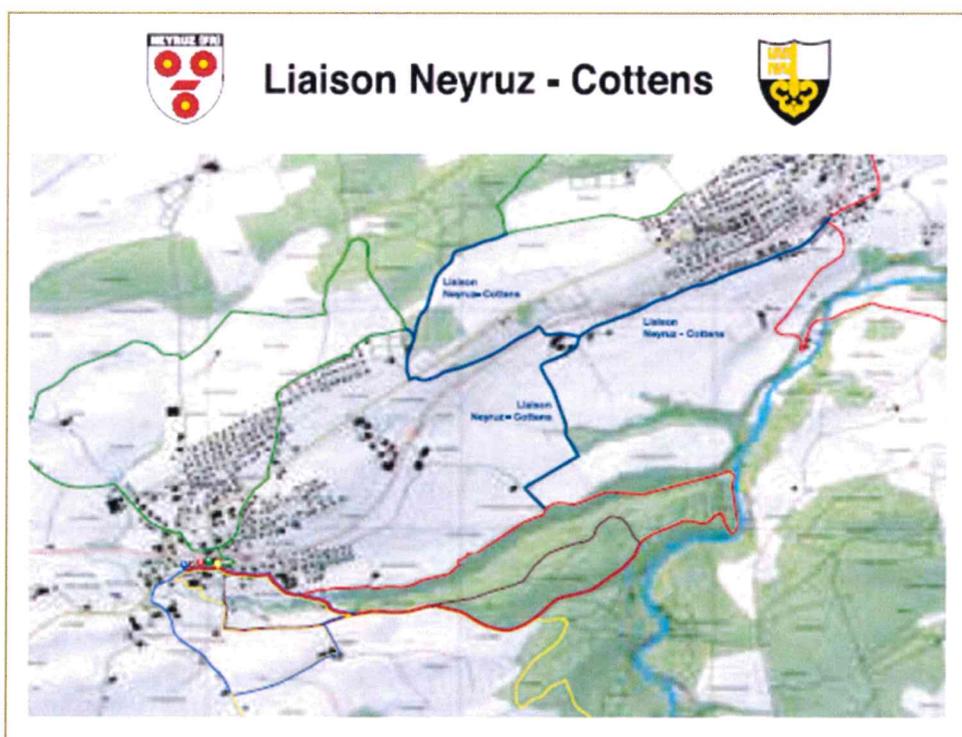
Pour rappel, ce projet a été initié par le Service de la forêt et de la nature et Neyruz a adhéré au concept. Désormais, l'arbre se déploie autour d'un espace de type Pro Natura aménagé spécialement. Les promeneurs peuvent s'y attarder un moment en profitant du banc mis à disposition tout en admirant les Préalpes.



D'autres bancs du même type et dans le même esprit ont été installés sur le territoire communal permettant des espaces de méditation et de repos.

L'installation du banc sur cette image venait d'être faite, mais dès le printemps 2023, la végétation prendra son essor et recouvrira l'espace de sa corole florale.

5.4.5 Le réseau de chemins pédestres Sarine-Ouest s'agrandit

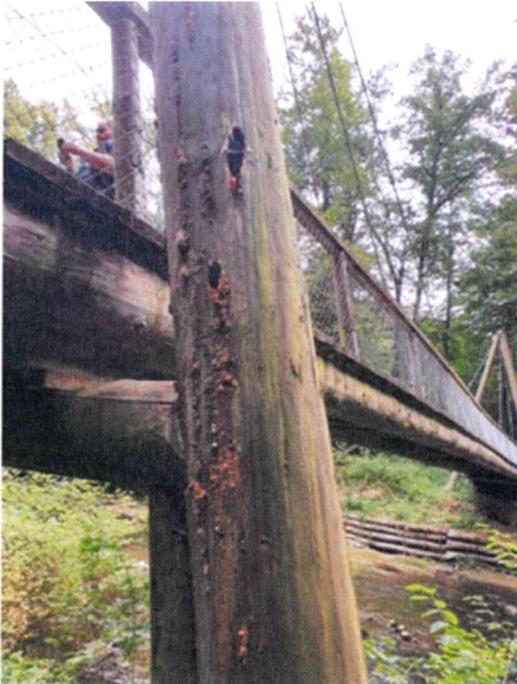


Exemple d'affichage des parcours

L'actuelle offre des parcours pédestres intercommunaux vient s'étoffer de 2 nouveaux parcours qui seront « praticables » dès le premier semestre 2023. En 2022, les deux communes de Neyruz et Cottens ont élaboré les trajets de ces deux nouvelles boucles à proposer aux promeneurs.

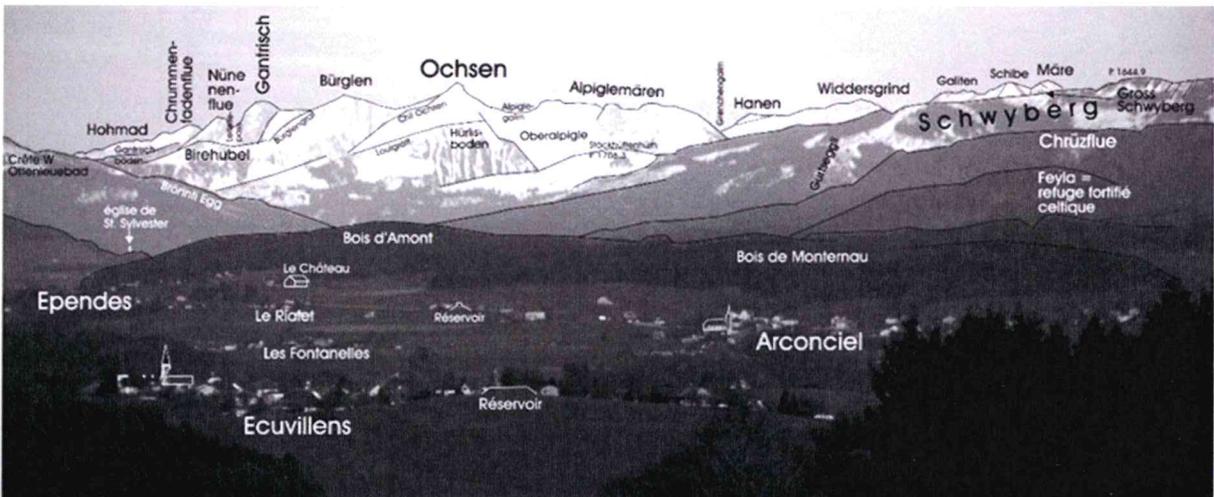
Par ailleurs, des panneaux didactiques, en plus de la signalisation blanche à pastilles colorées indiquant la commune sur laquelle on se trouve, seront installés aux endroits stratégiques des parcours, lesquels serviront de guide directionnel et technique du parcours (difficulté, durée, tracé, etc.)

5.4.6 La Passerelle de la Glâne



L'état de dégradation de la passerelle ne laisse pas d'autre choix aux Autorités que de la remplacer. En 2022, par mesure de sécurité, nous avons interdit son accès jusqu'à ce qu'elle soit consolidée. Cette structure est située à cheval sur les communes de Neyruz et d'Hauterive. Les études menées en vue de son remplacement ont mené à la conclusion qu'une structure adéquate aux conditions climatiques du lieu s'imposait. Partant, la future structure sera partiellement, voire entièrement en métal. Reste toutefois à définir la variante définitive. Il a d'abord été envisagé d'entreprendre ces travaux avec la Protection civile. Toutefois, au vu des délais très longs pour bénéficier de leurs prestations, il faudra se tourner vers d'autres prestataires. Nous espérons pouvoir débiter ces travaux en 2023 ou début 2024.

5.4.7 Le Panorama du réservoir



Extrait Est du panorama

Voilà plusieurs mois que le panorama du réservoir a dû être retiré au vu de son état. En 2022, nous avons donc repris les éléments du panorama et mandaté une société pour le reproduire tel qu'il a été initialement réalisé par M. Thöni, citoyen de Neyruz.

Les éléments ont été imprimés fin 2022, et dès le printemps 2023, les promeneurs pourront à nouveau admirer les Alpes et Préalpes visibles depuis Neyruz et dont les sommets ont été minutieusement identifiés par le créateur du panorama.



5.5 Dicastère 5 Santé et prévoyance sociale

Ce dicastère est géré par Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale.

5.5.1 Principaux objets réalisés :

- Adoption des nouveaux statuts du RSS par le Conseil général
- 8 séances de Commission d'entraide et intergénérationnelle
- 1^{ère} édition des rencontres de printemps qui a attiré une soixantaine de personnes. Avec au programme de la soirée : présentation par M. François Rossier du voyage qu'il a effectué autour du monde avec sa famille et jeux de société
- 1^{ère} édition du World Reper Café. Une trentaine de jeunes se sont retrouvés afin d'échanger sur leurs visions et leurs envies pour Neyruz. La partie récréative était assurée par Arnaud le magicien
- Projet REPER : expertise en 2022 qui a abouti à un mandat REPER pour l'année 2023

5.5.2 Principaux objets à l'étude :

- Organisation de la 2^{ème} édition des rencontres de printemps
- Suivi du projet REPER
- Projet des jardins partagés
- Règlement pour les places d'accueil extrafamilial

5.6 Dicastère 6 Routes et édilité

Ce dicastère est géré par M. Fabien Mettraux, Conseiller communal.

5.6.1 Service de l'édilité et voirie

Les tâches principales effectuées par le service édilité et voirie sont regroupées dans les catégories suivantes :

- Gestion et entretien des routes et des chemins communaux
- Gestion et entretien des marquages et signalisations
- Gestion et entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- Gestion du service hivernal
- Entretien des fontaines communales
- Gestion de la déchetterie et de l'évacuation des déchets
- Entretien des bancs publics
- Gestion et entretien du cimetière
- Gestion et entretien des bordures végétalisées, espaces fleuris, parcs et jardins
- Garantie de la propreté dans le village

5.6.1.1 Nouveau robot épareuse télécommandé au service de l'édilité et voirie



C'est une petite révolution et une aide appréciable que ce robot télécommandé apporte au service de l'édilité. Arrivé en 2022 dans nos locaux et surnommé par le personnel « Robot Ferrari » à cause de sa couleur rouge, il sillonne les bords de routes végétalisés, les parcs et espaces verts de la commune pour les tontes saisonnières.

Etant modulable, il s'adapte à de nombreuses autres tâches de voirie.

Ce robot télécommandé est également loué aux communes voisines et en 2022, les communes de Cottens et Chénens ont pu bénéficier de ce service et ont d'ores et déjà prévu d'utiliser à nouveau notre robot pour 2023.

Ci-dessous, un aperçu des distances et surfaces parcourues en 2022 par notre robot :

Bordures de routes	Distance en mètres	Surface en m ²	Parcelles et espaces verts	Distance en mètres	Surface en m ²
Route d'Onnens	1591	1591	337 / lisière parcelle sud	157	157
la Bahise	403	403	Pont neuf / passerelle		900
Chemin des écoreuils	204	612	451 / terrain communal		900
Route de la Daille	27	170	Déchetterie		80
La Carrida	356	1202	332 / Place rouge-école		800
Accès Bas de l'étang	907	1000	337 / accès communal		533
En Champ-Didon	80	280	Parc du Clédard		3130
Route du Marchet	218	430	477b / 1392 / parcelles communales Allée des Cheminots		880
Chemin du Pont neuf	1610	1610			
Sous la Ville	482	500	Parcours botanique	325	325
Route de Nierlet	807	807	Parcours panorama / réservoir	190	230
Route du Moulin	263	500	Pourtour terrain tennis	150	150
			Pourtour terrain de foot	270	270
TOTAL par tournée	6 948	9 105	TOTAL par tournée		8 355
3 tournées en 2022			2 tournées en 2022		
TOTAL annuel en m²		27 315	TOTAL annuel en m²		16 710

5.6.1.2 Entretien des marquages et signalisation



Comparé à l'année 2021, peu de marquage et de signalisation ont été mis en place en 2022. Toutefois, autour de l'accès à l'Administration communale, les croix jaunes au sol « interdiction de parquer » ont été repeintes ainsi que celles dans le périmètre de la déchetterie.



A souligner que le renforcement de ce marquage au sol, indiquant une interdiction de parquer, a été rafraîchi avec l'attente que les automobilistes respectent le code de la route. Espérons que le jaune fraîchement posé signalera clairement l'interdiction de parquer et que cette règle routière de base sera respectée.

Côté signalisation, des potelets pour empêcher les automobilistes d'utiliser le passage sous la voie CFF entre la Place de la Gare et la Route de Nierlet, ont été posés. Pour rappel, ce passage est réservé uniquement à la mobilité douce depuis l'aménagement de la Place de la Gare.

5.6.2 Inventaire du réseau routier de la commune

En 2022, le réseau routier communal ne s'est pas étendu. Cependant, les travaux effectués sur certains tronçons sont reportés sur nos fichiers internes et une mise à jour de l'inventaire est planifié pour 2023.

Routes et chemins communaux	16'822 m
Routes et chemins privés	2'560 m
Total	19'382 m

5.6.3 Quelques chiffres du service hivernal



Le service hivernal - malgré l'indispensable nécessité et le confort qu'apporte ce service aux usagers de la route et de la mobilité douce - soulève inévitablement des mécontentements. La situation géographique des rues de notre village ainsi que les engins d'élimination de la neige ne permettent pas, techniquement, d'évacuer la neige sans que celle-ci soit parfois « chassée » vers les propriétés privées.

Toutes les doléances de la population neyruzienne sont entendues et prises en compte par le service technique qui en analyse la teneur et prend les mesures adéquates pour y remédier.

La Ville de Fribourg, dans son bulletin d'information n° 389 appelle à l'indulgence citoyenne et rappelle que « *La neige est un plaisir, mais elle apporte aussi son lot de désagréments. Pour qu'elle reste une joie de l'hiver, en toute sécurité et sans frustration, chacun-e a un rôle à jouer* ». En 2022, le service hivernal a fonctionné durant 83 heures et a déversé 27'479 kg de sel sur les routes communales et accès publics pour garantir au maximum la sécurité de la population.



5.6.4 Elimination des déchets

De manière générale, les tâches effectuées par le personnel de la déchetterie se regroupent ainsi :

- Orienter et surveiller les dépôts des déchets au bon endroit
- Veiller au bon remplissage des bennes
- Gérer l'évacuation des bennes
- Apporter de l'aide aux personnes qui en ont besoin
- Veiller à la bonne valorisation des déchets
- Entretien de l'espace déchetterie

Les déchets récoltés en chiffres

Déchets récoltés en 2021 et en 2022 :

Types et quantités de déchets 2021 et 2022			
Catégories	Qté	Poids 2021	Poids 2022
Ordures ménagères	T	273,640	267.66
Encombrants	T	28,580	30.36
Souches et racines	T	0,140	0.78
Déchets comp. privés	T	114,320	112.09
Déchets verts et gazon	T	211,140	209.57
Déchets verts broyés	T	59,650	54.27
DCMI	T	49,060	41.54
Bois	T	61,100	59.16
Papier	T	63,880	74.94
Carton	T	79,480	74.7
Verre	T	108,680	96.86
Alu/fer blanc + ferraille	T	34,530	34.88
Huile usées	T	1.92	1.62
PET	T	1,200	8.54
Litières à chat	T		6.76
Total des déchets	T	1087,32	1073.73

En 2022, les litières pour chat ont été retirées de l'inerte suite à un changement de directive de nos prestataires et sont désormais collectées séparément.

5.6.4.1 Mémo déchets - mise à jour de la brochure



La mise à jour annuelle du Mémo déchets se prépare en amont de sa distribution en fin d'année. Ainsi, la brochure 2023 a été mise à jour durant l'été 2022 avec quelques nouvelles fonctionnalités et modes de tri. Par exemple, le papier et le carton se déposeront dans un même container et non plus séparément.

De plus, il est désormais possible de déposer les blocs de sagex dans les encombrants. L'application pour smartphone « Mémo déchets » est également un outil fort utile pour les usager-ère-s. Elle contient une multitude de compléments d'informations qui ne figurent pas dans la brochure papier. Saidef qui a mis en place cette plateforme sollicite à son utilisation.

Le Mémo déchets nouvelle version a été diffusé dans tous les ménages neyruziens en décembre 2022.

5.6.4.2 Déchetterie à domicile



La déchetterie à domicile s'est développée en collaboration avec la société de Jeunesse de Neyruz. Cette prestation, assumée un samedi matin par mois par la Jeunesse, propose de venir chez vous pour ramasser vos déchets (identiques à ceux pouvant être déposés à la déchetterie). La déchetterie à domicile est exclusivement destinée aux personnes à mobilité réduite et/ou aux personnes âgées ne pouvant plus acheminer seules leurs déchets. Depuis octobre 2022, une dizaine de personnes ont déjà bénéficié de cette prestation.

5.6.4.3 Poubelles publiques sur le territoire communal

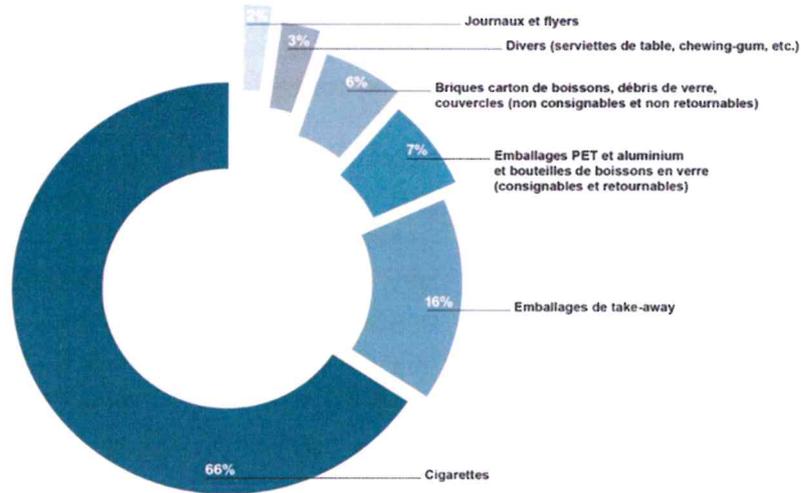


Lorsque vous cheminez à pied sur nos routes communales, des poubelles publiques sont à votre disposition pour y déposer vos menus déchets de promenade. La plupart des poubelles publiques posées sur le territoire communal sont en place depuis un bon nombre d'années et pour des raisons d'hygiène, il faut désormais les remplacer.

Cette opération s'étalera sur 2 ans et d'ici fin 2023, toutes les poubelles publiques seront changées. La mise à disposition de ces collecteurs publics de déchets aide à lutter contre le

littering (déchets sauvages) dans les espaces publics, fléau malheureusement trop répandu de nos jours.

Le tableau ci-dessous, publié par l'Office fédéral de l'environnement, illustre les déchets sauvages par objet :



5.6.5 Cimetière

5.6.5.1 Décès 2022

En 2022, 15 personnes sont décédées et reposent désormais au cimetière à l'exception d'une personne dont le corps a été rapatrié dans son pays d'origine.

Relevons que 12 des 15 personnes décédées en 2022 ont été incinérées et la répartition ci-après en donne les détails :

- 3 urnes restituées aux familles
- 6 urnes déposées au columbarium
- 4 urnes déposées au jardin du souvenir
- 1 personne a été inhumée

5.6.5. Inventaire du cimetière

Lieux de sépultures	Personnes en 2021	Personnes en 2022
Columbarium	128	135
Inhumation	105	105
Jardin du souvenir	06	14
Puits du souvenir	---	---
Total	239	254

5.6.6 Espaces verts et fleuris



En référence avec la ligne politique adoptée et dans le but de « fleurir » le village, plusieurs espaces végétaux ont été créés. Ainsi, cultivés en 2022, diverses platebandes, carrés et espaces fleuris colorieront Neyruz dès le printemps 2023.

Ces nouveaux univers végétaux verront également s'installer dans leur périmètre de multiples formes de biodiversité.

Ces fioritures sont à découvrir au gré de vos promenades aux endroits suivants : intersection du chemin des Cerisiers et de la route de la Daille où des fleurs et de la prairie fleurie pousseront ; le long de la « digue du Verger », adossée à la route cantonale où 3 platebandes de prairie fleurie ont été semées ; devant la sculpture de l'artiste Jimmy Y'aq'A en contre-bas de l'église côté route cantonale où un carré fleuri décore le pied de l'œuvre ; devant le « four banal » où un rectangle fleuri borde le terrain, vis-à-vis de l'entrée du restaurant de l'Aigle Noir, un carré fleuri entoure les 2 arbres majestueux ; à l'intersection (fin des Grands-Champs et Bois des Morts) le croisement a été végétalisé avec des perce-neiges, des tulipes et autres vivaces.

5.6.7 Travaux terminés

5.6.7.1 Fin des travaux à la Route des Simon

Les travaux à la Route des Simon se sont terminés en 2022 avec la pose de la couche de roulement et des sacs d'eau pluviale. Côté éclairage, des luminaires dit intelligents avec télégestion à distance ont été installés, ce qui permet une maîtrise des coûts de l'énergie ainsi que de la pollution lumineuse.

5.6.8 Eclairage public des routes communales

5.6.8.1 Assainissement de l'éclairage public des routes communales

PIANO	Mini	Midi
Hauteur d'installation recommandée	4 à 12 m / 13' à 39'	
Plage de puissance (flux du luminaire)	1.800 à 7.200 lm	3.500 à 16.400 lm
Consommation électrique	18,4 à 53 W	34,7 à 117 W
Température de couleur	Blanc chaud (727, 730 et 830) ou blanc neutre (740)	
Tension nominale	220-240 V / 120-277 V / 347-480 V 50-60 Hz	
Protection contre les surtensions	4 / 10 / 20 kV	

Afin de pouvoir se conformer aux bases légales en matière d'énergie et de bénéficier d'une substantielle économie des coûts de l'énergie pouvant aller jusqu'à 70 %, l'assainissement de l'éclairage public des routes communales est une priorité. S'il est important de maîtriser les coûts, pouvoir piloter et gérer à distance le fonctionnement de l'éclairage public - en adaptant la densité et les heures d'allumage selon les saisons et les phases nocturnes - est aussi un élément important dans la gestion des coûts.

S'ajoute à cela la crise géopolitique qui occupe le devant de la scène depuis 2022. Ainsi, le Conseil communal (CC), suivant le mouvement lancé par la Confédération et les cantons, a mis en place un Plan d'actions visant à réduire les consommations d'énergie. Les mesures établies concernant l'éclairage public fixent, entre autres, une extinction de l'éclairage public sur les routes communales de 23h30 à 05h30 du matin partout où cela est possible.

Illustration - source Schréder SA

Fort du constat que notre parc de luminaires est en grande partie vieillissant et ne pouvant pas être télégéré à distance pour en réduire les coûts, il doit être rénové pour répondre aux normes en vigueur.

Ainsi, lors de la dernière séance du Conseil général (CG) du 14 décembre 2022, la demande d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public des routes communales - dont les travaux s'étaleront jusqu'en 2028 - a été validée par le CG.

En 2022, afin de préparer ce dossier d'importance, nous avons répertorié 228 têtes de luminaires à remplacer. Le modèle de luminaire choisi est celui déjà installé à la Route des Simon et au Parc du Clédard.



5.7 Dicastère 7 Eaux et route cantonale

Ce dicastère est géré par M. Jean-Marc Sallin, Conseiller communal.

5.7.1 Route cantonale

La mise à l'enquête de la **Séquence 3** a eu lieu du 1^{er} au 31 juillet 2022. Celle-ci a généré 8 oppositions. Les séances de conciliation, menées par le Service des Ponts et Chaussées et accompagnées par une délégation du Conseil communal, ont permis de lever 7 d'entre elles, la dernière sera réglée dans le cadre la procédure d'approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

L'appel d'offres pour les prestations d'ingénieur civil, phase d'exécution de la **Séquence 3** ainsi que les phases de planification et d'exécution de la **Séquence 4_a** été mis en concurrence selon la procédure des marchés publics et le mandat attribué n'a pas fait l'objet de recours. Des conventions de droit de passage et de raccordement concernant la mise en séparatif ont été soumises aux propriétaires riverains.

5.7.1.1 Séquence 4a - Giratoire « carré » :

Suite au reprofilage provisoire des deux ilots directionnels visant à améliorer la géométrie du giratoire « carré » (au droit de la Chaumière) avec des éléments « traficbloc » au printemps 2022, ces mesures ont été analysées après une période d'essai. La déflexion plus importante a permis de réduire les nuisances sonores en lien avec le passage des camions sur l'îlot central. Cependant, en sortie de giratoire, il s'est avéré que la largeur des voies n'était pas suffisante pour le passage des moissonneuses-batteuses.

En fin d'année, les mesures définitives ont été mise en place, respectivement la construction d'ilots, flanqués de bordures biaises, afin de garantir le service hivernal et d'être carrossables pour le passage des moissonneuses-batteuses.

5.7.2 Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau potable de notre commune est assuré par nos sources ainsi que par l'AESO (Association pour l'Alimentation en Eau de Sarine-Ouest, communes d'Avry, La Brillaz, Cottens, Neyruz et Prez) le Graboz et le CEFREN.

L'apport de nos captages est le suivant :

Entre Essivaz	}	48'223 m3, respectivement 92 l/min
Les Fantômes		

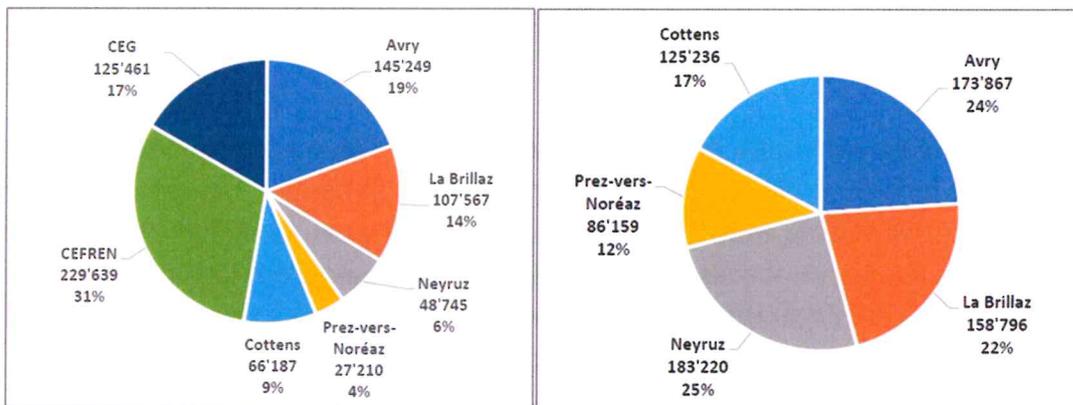
Les eaux provenant de ces deux captages sont traitées aux ultraviolets.



Données en m3	2020	2021	2022
Livraison annuelle	187'692	178'320	182'472
Moyenne journalière	514	489	500
Production de nos sources	71'379	62'137	48'223
Achat d'eau AESO	185'878	178'967	183'220
Part CEFREN dans achat AESO	89'987 (13%)	76'489(11%)	229'639 (31%)
Part Graboz dans achat AESO	137'846 (19%)	149'352 (21%)	125'461 (17%)
Vente d'eau communale à l'AESO	-61'024	-71'585	-48'745
Nombre d'abonnés	621	631	635
Habitants	2758	2814	2845
Volume d'eau facturée	151'020	143'795	150'571
Consommation annuelle / habitant	54,8	51,1	52,9

Vente de l'eau de Neyruz à l'AESO

Achat de l'eau à l'AESO



5.7.2.1 Qualité de l'eau

Analyses :

Le Laboratoire cantonal a procédé aux analyses suivantes sur le réseau communal :

- 8 prélèvements sur le réseau
- 4 prélèvements à la STAP « Entre Essivaz » avant et après traitement UV
- 0 sur les réseaux ou sources privées

Les valeurs mesurées sur le réseau de distribution aux points de mesure sont les suivantes :

- Nitrates 18 < 29 mg/ l (max 40)
- Germes aérobies* 0 < 72 UFC/ml (max 300)

* Un résultat insatisfaisant 380 > 300 UFC/ml pour la teneur en germes sur l'un des prélèvements a été identifié. Il s'est avéré que la purge était déficiente, un nouveau prélèvement a confirmé cette hypothèse, 0 UFC.

Dureté 31.5 < 35,5 °fH



Le service des eaux communal a prélevé 3 échantillons pour la teneur en chlorothalonil sur le réseau et 2 aux captages communaux.

Métabolites R417888 :

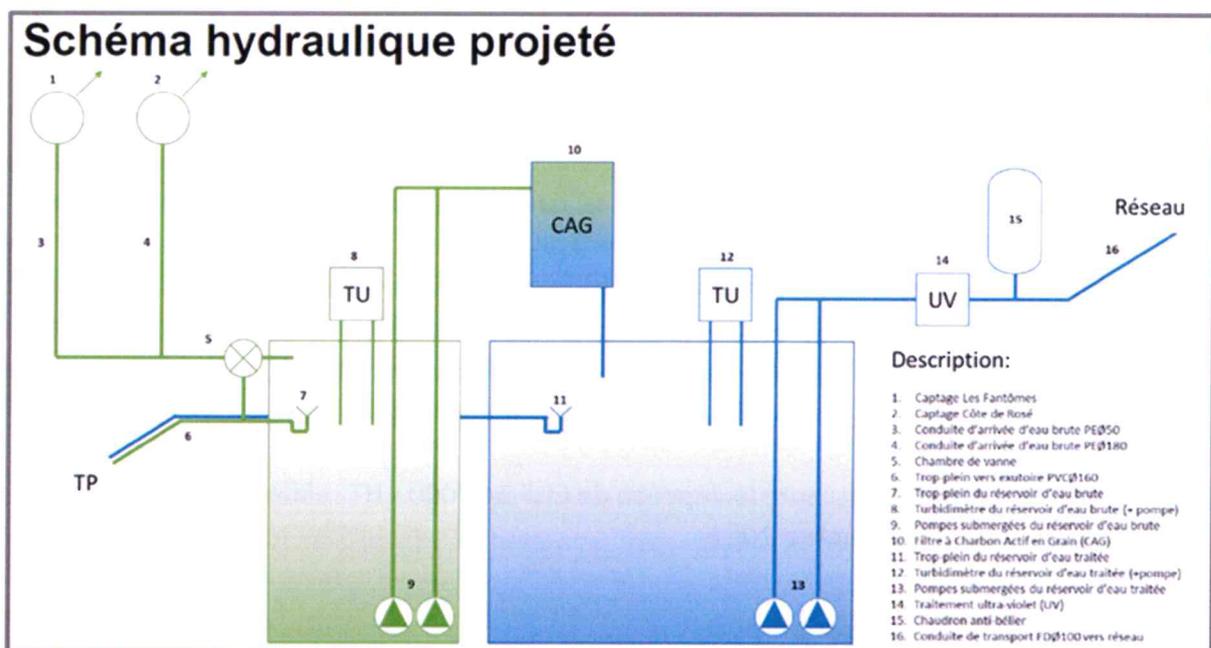
- Réseau 0.024<0.044 micro g/l (max 0.1)
- Captages 0.04<0.07 micro g/l (max 0.1)

Métabolites R471811 :

- Réseau 0.014<0.097 micro g/l (max 0.1)
- Captages 0.29<0.32 micro g/l (max 0.1) mélangées eaux AESO

5.7.2.2 Métabolites du Chlorothalonil - Traitement de l'eau potable

Un avant-projet a été mené en 2022 pour étudier la possibilité de mettre en place un système de traitement capable de réduire la teneur des métabolites du chlorothalonil en dessous des seuils limites fixés par l'OBPD et offrant ainsi la possibilité à la commune de Neyruz de poursuivre l'exploitation de ses ressources. Un système de traitement au charbon actif en grain (CAG) est proposé. La mise en place de ce système de traitement à la STAP Entre Essivaz consiste à faire transiter l'eau en provenance des sources Côte de Rosé et Les Fantômes dans un filtre à CAG, spécialement dimensionné à cet effet. Pour ce faire, le réservoir existant doit être séparé en deux et une cuve contenant l'absorbant installée sur la dalle de l'ouvrage.



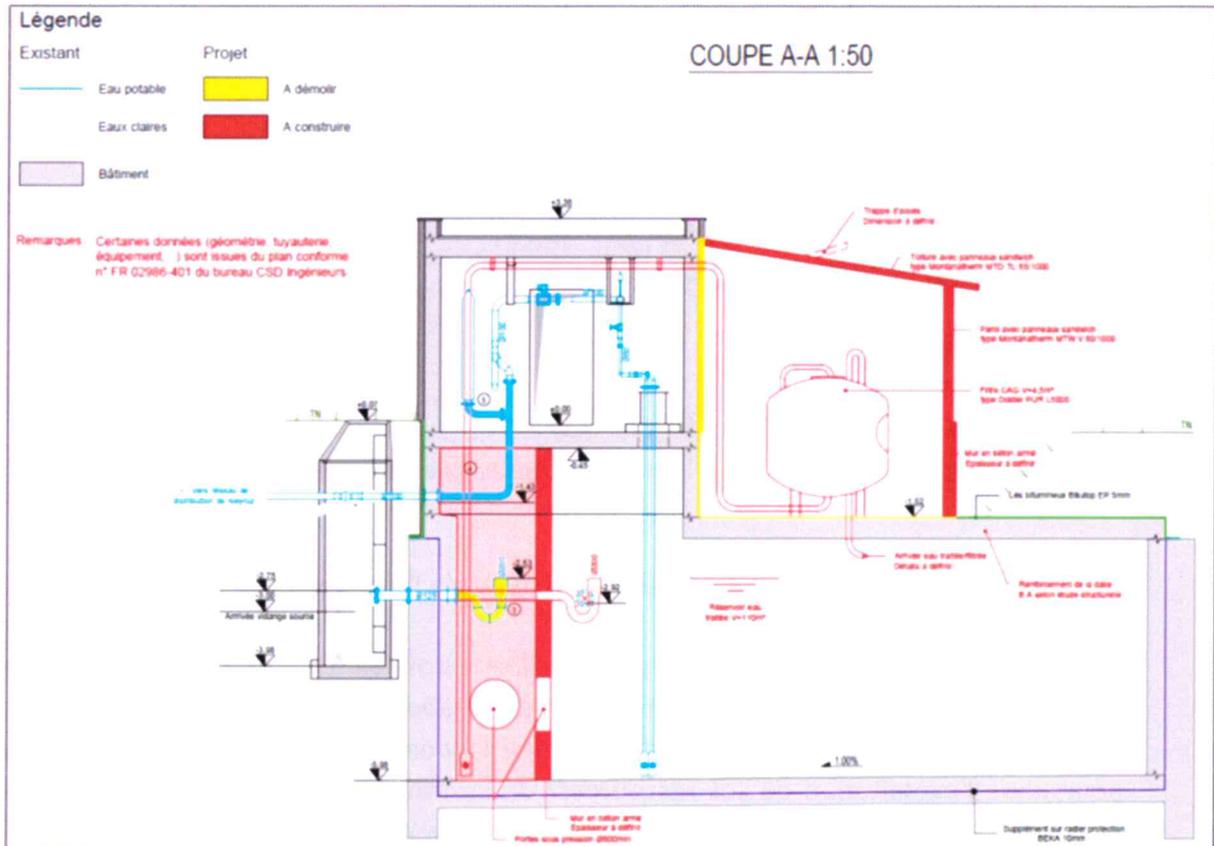


Tableau 3 - Schéma hydraulique projeté et coupe sur la STAP « Entre Essivaz »

Le procédé de filtration des métabolites du chlorothalonil à la STAP « Entre Essivaz » a obtenu l'accord de principe du Service de l'environnement.

5.7.2.3 Mise en conformité

Une partie des installations de la STAP « Entre Essivaz » a été jugée non conforme lors de l'inspection du SAAV de 2017. En synergie avec les travaux susmentionnés, il est proposé de mettre en conformité l'accès direct à la cuve. Pour ce faire, des portes étanches seront réalisées. En outre, les systèmes d'automatisation, de monitoring et de désinfection UV, devenant désuets, seront remplacés. La Confédération a interdit l'utilisation du fongicide chlorothalonil depuis le 1er janvier 2020 et ordonné aux distributeurs des mesures correctives. Ces mesures sont bloquées dans l'attente d'un jugement du Tribunal Fédéral ; elles seront soit annulées soit remises en vigueur avec des délais révisés (délai initial 2 ans).

Le Conseil général a accepté la dépense de CHF 344'000.- HT relative à ces installations lors de sa séance du 14 décembre 2022.

5.7.2.4 Bilan des projets nitrates

Les valeurs mesurées à la Côte de Rosé sont restées stables en 2022, voire une très légère baisse, mais l'objectif des 25 mg/l n'est pas encore atteint.

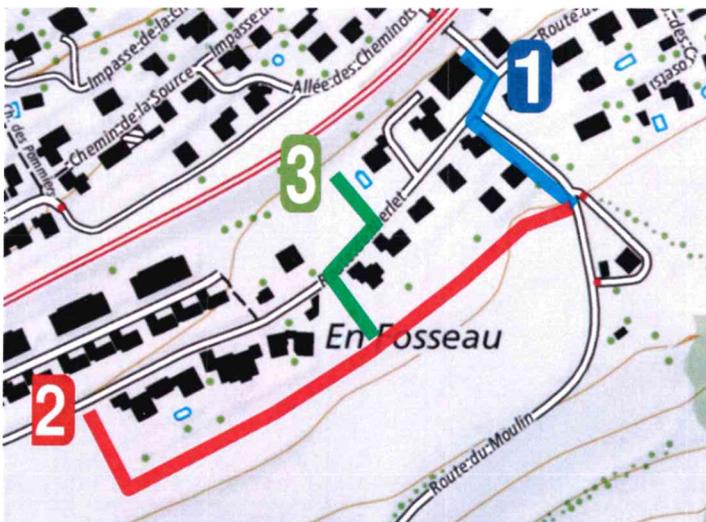
5.7.3 Traitement des eaux usées

5.7.3.1 Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les communes de Villars-sur-Glâne, Neyruz, Matran et partiellement Avry et Hauterive, sont raccordées à la STEP de Villars-sur-Glâne. Elles participent à 100 % aux coûts induits par celles-ci, sur la base de la convention de 2006. La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises durant l'année 2021. Elle a approuvé les comptes 2021 et le budget 2022. A l'initiative de la commune de Neyruz, une analyse sur le statut juridique de l'entente a été demandée, le fonctionnement actuel n'étant pas adéquat avec la perspective des futurs importants engagements financiers. Les pourparlers entre les parties se poursuivront en 2023.

Les détails chiffrés de l'activité de la STEP sont consultables sur le rapport de gestion de Villars-sur-Glâne 2022.

5.7.3.2 Assainissement Ouest-Village



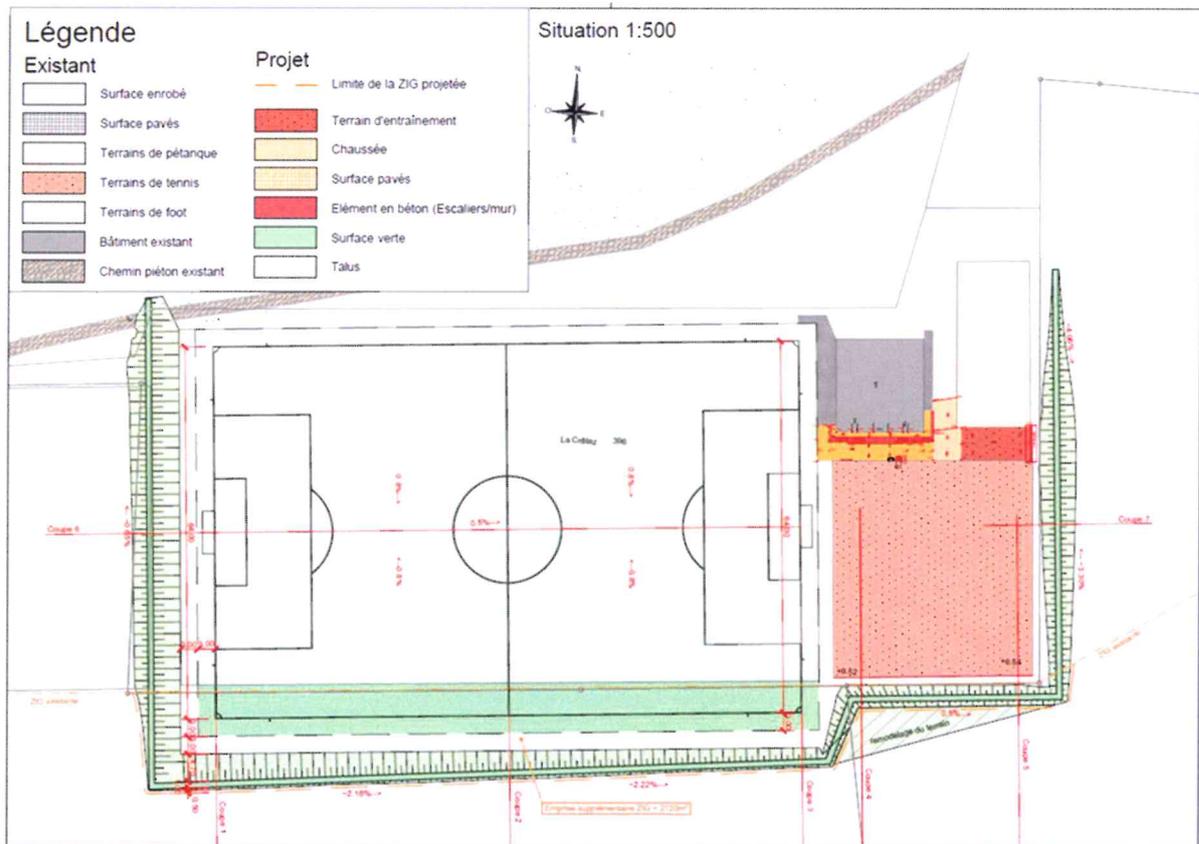
Le projet d'assainissement des conduites des secteurs 2 et 3 « Route de Nierlet-Ouest » a été mis à l'enquête du 14 au 28 octobre 2022. Aucune opposition n'a été déposée. Le dossier est en cours d'analyse auprès des Services cantonaux. Suite à la délivrance du permis de construire pour les parcelles 958 et 1'419, les travaux indispensables au raccordement du futur immeuble (secteur 3), ont été réalisés. Le trafic, tant routier que piétons, a pu être maintenu durant le chantier grâce aux accords passés avec les riverains. Le réaménagement du carrefour (secteur 1), « Route de la Charrière et Route du Puits », a été transmis au SPC pour examen préalable le 6 juin 2022. Le SPC nous a retourné le dossier avec préavis favorable avec conditions en date du 2 septembre 2022. Les riverains touchés par un droit de passage et/ou cession de terrain ont été abordés et les conventions y relatives sont en cours d'élaboration. Le bureau RWB a été mandaté pour rédiger l'avis de conformité pour la déchetterie, document d'accompagnement nécessaire au dossier d'enquête.

5.7.3.3 Zone des Simon, protection contre les crues

Après consultation de l'ECAB, respectivement M. Guillaume Oehen, expert en éléments naturels, proposant d'ailleurs de conserver un volume de rétention et compte tenu de la nécessité de mettre aux normes le terrain de football avec des espaces de sécurité au droit de celui-ci, ainsi que par, le projet initial a été modifié.

En effet, la stratégie de renvoyer le plus vite vers l'aval les eaux n'est pas la plus judicieuse car le report de risque se trouvera dans le secteur de la zone industrielle « Les Allies ».

Par conséquent, le projet de protection contre les crues sera intégré au réaménagement du terrain de football et à la création de la zone sportive des Simon.



5.7.4 Service du feu

5.7.4.1 Avant-propos

2022 est la cinquième année d'activité CSPI M.A.N. depuis la fusion des CSP de Matran, Avry et Neyruz, sous la conduite du Commandant, M. Christophe Pierret.

Voici quelques événements importants durant l'année 2022 pour la compagnie : appui pour le départ de feu de ferme à Cottens, début d'incendie à Sogetri, accidents routiers et protection hydrocarbures.



5.7.4.2 Fonctionnement du service

Le Corps des sapeurs-pompiers du CSPi M.A.N. comptait 50 membres au 31 octobre 2022.

Effectif	Nombre
Officiers	10
Sous-officiers	8
Fourriers	1
Sapeurs	31
TOTAL	50
Spécialisations	Nombre
Sapeurs PR	25
Chauffeurs TP	20

5.7.4.3 Interventions

Le MAN est intervenu à 36 reprises entre le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 octobre 2022, le mois de juillet étant le plus chargé avec 7 interventions.

	1	2	3	4	6	7	9	10	11	13	14	16	17	27	28	29	30	31	Total
2012	2		4				3					2	2	1	2			4	20
2013			1				2					4	1	1				4	13
2014	3	8		3			4					5	8			8		4	43
2015	3	2					4	1				2	2		2	1	5	2	24
2016	1			2		1	6					1	3	2	1	3		4	24
2017	1	2	1	4		1	6						6			10	3		34
2018	3	1	1				5						6	1		8	7	1	33
2019	2	3	1		1		6	1			2	2	2		2	1	3	1	27
2020	3			1		1	6					2	5			7	2	3	30
2021	1	1				1	7	2				11	1			15	1	4	44
2022	1	6	1	1		2	9					4			1	1	9	1	36

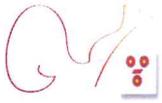
5.7.4.4 Statistiques des heures de travail

Les interventions comptées en 2022 représentent 376 heures de travail y compris celles consacrées à la remise en état du matériel et des véhicules après les sinistres.

5.7.4.5 Instruction et formation

Outre le programme d'instruction annuel pour la formation des membres du corps constitué par des cours de cadres et des exercices réglementaires, l'état-major a donné différents cours pour la formation continue :

- Cours de cadres, composés de formations continues données à l'interne pour les officiers et les sous-officiers, structurées sur la forme d'exercices théoriques et pratiques nécessaires pour approfondir certaines connaissances, si des lacunes ont été observées, apprendre des nouvelles techniques de travail et découvrir du nouveau matériel et équipement



- Formations supplémentaires organisées avec le Grand Fribourg composées des séances et d'exercices d'intervention en commun
- Formations de nouveaux chauffeurs pour le camion tonne-pompe

5.7.4.6 Matériel, équipement et gestion

Nous n'avons pas apporté de modification à l'organigramme et à la gestion du matériel depuis l'année passée. Les tâches sont bien réparties et les postes sont bien occupés.

Dès 2023, il y aura une modification complète de la gestion du matériel, des tâches des responsables avec l'intégration de notre compagnie dans le bataillon RSS-Sarine.

5.7.4.7 Gestion du bataillon

Pour permettre une bonne gestion du CSPI MAN, l'État-Major a siégé à 3 reprises. Des séances spécifiques à la future collaboration entre MAN et NPC se sont déroulées afin d'organiser la compagnie Sarine-Centre.

5.7.4.8 Démission du Commandant

Notre Commandant, M. Christophe Pierret, a arrêté sa carrière de pompier actif après 30 ans au Service de la population. Cela fait également 15 ans qu'il est Commandant du corps de Matran et du CSPI MAN dès 2014. Il aura été notre premier et dernier Commandant pour le CSPI MAN.

Nous adressons nos plus vifs remerciements au Commandant Christophe Pierret, pour son engagement et ses compétences mis au service de notre corps, où il a participé activement à la fusion des villages de Matran, Avry et Neyruz.

5.7.4.9 Nouvelle structure pour la défense incendie

En 2021, le Grand Conseil a adopté la Loi sur la défense incendie et les secours qui est entrée partiellement en vigueur le 1er juillet 2021. La Loi déploiera complètement ses effets dès le 1er janvier 2023, tout comme son règlement d'exécution, le règlement sur la défense incendie et les secours (RDIS).

- La défense incendie est confiée par la LDIS à des Associations de communes. En Sarine, la CRID a décidé de confier cette nouvelle tâche au RSS, tâche opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023
- S'agissant de notre compagnie MAN (Matran-Avry-Neyruz), elle a été fusionnée avec la compagnie NPC (Noréaz-Prez-Corserey) devenant ainsi la compagnie Sarine-Centre, intégrée au bataillon Sarine-RSS, seuls les locaux d'Avry et Prez sont conservés, avec à terme une seule base de départ. La compagnie s'est déjà bien organisée et la répartition des dicastères entre les différents responsables de l'Etat-major est réglée. L'organigramme est fait et la collaboration est excellente. Elle sera sous le commandement de M. Olivier Chenux

5.8 Dicastère 8 Bâtiments et développement durable

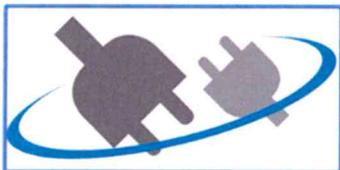
Ce dicastère est géré par Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale.

5.8.1 Bâtiments communaux

Les bâtiments communaux représentent un patrimoine important qu'il faut constamment entretenir afin que la « santé des bâtisses » ne se détériore pas. Ainsi, une multitude de tâches sont destinées à la conservation optimale de ce patrimoine. Parmi les travaux effectués en 2022, relevons ci-après les principaux :

5.8.1.1. Bâtiment du Restaurant de l'Aigle Noir

- Contrôle OIBT



L'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) édicte les règles et conditions applicables dont les contrôles des installations. Il est stipulé que le-la propriétaire veille à ce que les installations électriques répondent en tout temps aux exigences et doit présenter, sur demande, un rapport de sécurité.

Ce fut chose faite en 2022 avec l'établissement du contrôle OIBT. Le rapport émis par la société désignée a révélé quelques mises en conformité nécessaires et nous avons mandaté, sans délai, une entreprise pour remédier à ces défauts.

- Matériel acoustique, visuel et Wi-Fi de la Grande salle



Des réglages ont dû être effectués au niveau du système de sonorisation de la grande salle. En effet cette installation, sensible aux multiples manipulations effectuées par des personnes non expérimentées, a dû être remise en état avec ses paramètres par défaut.

Malgré un bon dispositif d'information d'utilisation de ce matériel sur site, il est difficile d'être derrière chaque utilisation et de veiller au respect des consignes en place. Le projecteur de la grande salle a également été recalibré et ses fonctionnalités sont désormais optimales. De plus, l'ampoule a été changée.

Des ajustements au niveau du réseau Wi-Fi ont aussi été nécessaires pour la bonne fonctionnalité des supports informatiques. Il reste encore quelques adaptations à effectuer, lesquelles devraient se faire en 2023 en même temps que les travaux destinés à l'installation de la fibre optique.

- Installation d'une porte d'entrée automatique du restaurant

Donnant suite à la demande du Conseil général d'introduire des éléments facilitateurs pour les personnes à mobilité réduite, un aménagement automatique du sas d'entrée a été posé. Pour améliorer le confort des client-e-s, un rideau coupe-vent a également été commandé.

5.8.1.2. Bâtiments scolaires et Complexe communal

En plus des entretiens standards et habituels, plusieurs travaux ont été effectués dans le périmètre scolaire, dont :

- Réaménagement de la salle des maîtres
- Réglage de l'éclairage de la salle de gym en attendant des solutions LED à poser en 2023
- Recherche de solutions suite au constat de fissures sur le bâtiment de l'école primaire
- Un jeu a été remplacé à la place de jeux de l'école
- La tyrolienne a été supprimée afin de pouvoir installer les pavillons scolaires



- Au vu de la situation géopolitique, l'éclairage a été adapté par des LED (avec détecteur de mouvements) partout où cela a été possible. Ces adaptations se poursuivront en 2023 en conditionnant l'utilisation et les consommations d'énergies quelle qu'en soit la source
- Dans le même esprit, la température des locaux et de l'eau chaude a été baissée en corrélation avec le plan d'actions communal
- Changement de l'éclairage à la salle Ecureuil par des LED



- Les paniers de basket ont été changés car leurs usures ne permettaient plus une utilisation confortable. Les nouveaux paniers ont été choisis avec des matériaux moins bruyants



Le traditionnel grand nettoyage d'été s'est bien déroulé. 10 jeunes se sont chargé-e-s du nettoyage des bâtiments scolaires et du Complexe et 2 jeunes pour la bibliothèque.

Les tâches ont été étalées sur deux semaines.

5.8.1.3. Pavillons scolaires



Au vu de la projection et estimation des espaces scolaires nécessaires aux élèves de la rentrée 2022, le Conseil communal a demandé au Conseil général d'approuver l'achat de deux nouveaux pavillons pour pouvoir accueillir tous les enfants attendus. Le délai pour boucler la mise à l'enquête, obtenir le permis de construire et commander les pavillons était très limité, mais les pavillons ont finalement pu être livrés et posés en août 2022, juste avant la rentrée scolaire. Relevons également que le montant de l'investissement a été respecté.

5.8.1.4. Zone d'intérêt général Les Simon

En 2022, le Conseil communal a décidé d'ouvrir les WC du Centre sportif au public. C'est un essai concluant qui devrait perdurer tant que les lieux sont respectés. Toutefois, avec l'augmentation des passages du public dans ces locaux, les tâches d'entretien et nettoyage ont dû être adaptées à la hausse.



Par ailleurs, l'installation d'un système d'éclairage de sécurité, nécessaire en cas d'incendie, a été installé.

Désormais, les locaux du site répondent aux normes de sécurité contre les incendies.

Le brûleur à mazout a été révisé. Précisons qu'actuellement nous recherchons des solutions pour assainir ce chauffage en le convertissant par des énergies renouvelables.

5.8.1.5. Maison communale

- Installation d'un monte-personne



C'est dans la même optique que la porte automatique au restaurant de l'Aigle Noir que l'installation d'un monte-personne a été projetée. La pose du système a donné du fil à retordre aux installateurs mandatés.

En effet, une fois le monte-personne installé, le service technique a procédé au contrôle de ces travaux et a constaté des malfaçons dans l'installation.

Partant, nous avons exigé de l'entreprise qu'ils refassent les travaux à satisfaction, ce qui a nécessité 3 jours supplémentaires d'occupation des lieux.

Aujourd'hui, l'installation est opérationnelle et les personnes l'utilisant sont satisfaites de cette aide mécanique.

- Pose d'une main-courante le long de la rampe d'accès au bureau communal

Ce support métallique a été posé dans un objectif de prévention. Il permet aux personnes de se soutenir à la barre pour cheminer jusqu'à la porte d'entrée de l'Administration communale en cas de neige ou de glace au sol.

5.8.2 Subventions communales pour les énergies renouvelables

- Statistiques des habitations sur lesquelles des mesures énergétiques (panneaux solaires, changement de chauffage, isolation thermique, raccordement au CAD, pose d'un poêle, etc.) ont été entreprises entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022 (selon l'état des dossiers FRIAC et les dispenses de permis de construire)

Types de mesures en résumé	2019	2020	2021	2022
PV avec dispense permis	15	16	14	49
PV avec permis	2	4	6	1
Poêle à bois				3
Chauffage à bois				2
Chauffage à pellets				1
Isolation thermique		1	2	
PAC air-eau	3	6	7	16
PAC sol-eau	3	2	7	7
CAD		1		1
Total	23	30	36	80

Le tableau ci-dessus démontre l'évolution de certaines mesures énergétiques, dont la plus forte croissance est celle des panneaux photovoltaïques (dispenses de permis et procédure simplifiée) passant de 17 en 2019 à 50 en 2022.



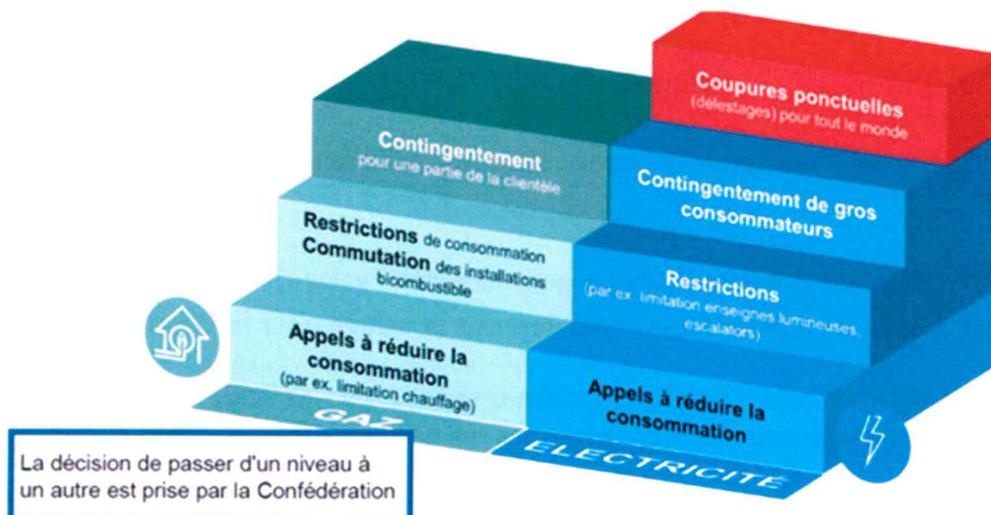
En 2022, les pompes à chaleur air-eau représentent la plus forte croissance. A relever également 3 installations de chauffage à bois, dont un à pellets et 2 à bûches de bois. Les raccordements au CAD ont été entrepris en amont de 2019, restent toutefois plusieurs habitations ayant déjà les tubes en attente permettant, à futur, de les raccorder au CAD.

De plus, afin de soutenir la population neyruzienne dans les démarches de transition énergétique, la commune de Neyruz a organisé une conférence en collaboration avec le CCRB (Centre de Compétences pour la rénovation des bâtiments) et Energie-FR, laquelle a attiré près de 50 personnes. De plus, des cafés-conseils ont été organisés en mars et en septembre 2022 afin d'accompagner individuellement les propriétaires dans leurs démarches.

5.8.3 Plan d'actions communal en lien avec la pénurie énergétique

En 2022, la situation politique en Europe a entraîné une raréfaction des ressources, en particulier dans le secteur de l'énergie. La situation énergétique a été et est toujours tendue non seulement dans les pays voisins, mais également en Suisse.

Selon la Confédération, voici ci-dessous les différentes étapes que la population risque de traverser :



Ainsi, la première communication des Autorités communales à sa population et son personnel fut le suivant :

« Il n'y a pas de petit geste, chaque économie d'électricité ou de chaleur compte. Tout ce qui est réalisé maintenant est un pas pour éviter d'atteindre le stade 4 qui prévoit des coupures ponctuelles (délestages) ».

Afin de traverser l'hiver sans encombre, il était crucial de mettre un terme au gaspillage d'énergie sans délai. C'est pourquoi, le Conseil communal a encouragé chacune et chacun à adopter les bons gestes pour réduire sa consommation énergétique.



Suivant les recommandations éditées par la Confédération et le Canton, un plan d'actions communal a été élaboré lequel déploie ses effets sur les infrastructures communales regroupées dans les thématiques suivantes :

- Chauffage des locaux
- Eclairage des locaux / Eclairage extérieur public des routes communales
- Eau / Eau chaude
- Appareils ménagers / Matériel informatique

Dans le but d'assurer l'application de ce plan d'actions et d'être exemplaire en tant que collectivité, le plan a été présenté à l'ensemble du personnel communal et aux enseignant-e-s avec l'objectif de mettre en pratique les gestes visant à toute économie d'énergie. La population a également été informée et invitée à suivre ces recommandations.

5.8.4 Projet « Vaisselle durable » utilisable lors des manifestations villageoises



En 2022, les Autorités communales ont financé le 100 % des besoins en « matériel vaisselle durable » utilisé durant deux manifestations locales, soit pour la manifestation locale des 75 ans du Club de foot et pour l'événement Les Médiévales. Tout le matériel de vaisselle durable a été fourni par la société Eco-manif.

Le montant total dévolu pour la location de ce matériel durable s'est chiffré à CHF 1'639.- ainsi répartis :

- CHF 429.- de gobelets et lavage pour Les Médiévales
- CHF 1'210.- de gobelets, assiettes, services et lavage pour les 75 ans du Club de foot

Un projet est en cours d'élaboration afin d'encourager les sociétés locales à se fournir en vaisselle réutilisable pour les manifestations qui ont lieu sur le territoire communal.

5.8.5 Agrandissement du périmètre scolaire

L'approbation du Plan d'Aménagement Local (PAL) tardant à être prononcée par la Direction, les projets conditionnés par cette approbation ont subi un retard dans leur avancement. Ainsi impacté par ce retard - dont l'issue du projet du secteur Route d'Onnens Sud en dépend - le projet d'agrandissement du périmètre scolaire, étant lié à celui de la Route d'Onnens Sud pour la partie en Zone d'intérêt général (ZIG) a, par conséquent, aussi accumulé du retard.

Durant ce laps de temps, le Conseil communal, accompagné par un bureau d'architecture, a revu tous les besoins concernant le périmètre scolaire. Il a également rencontré l'association le P'tit Bonheur pour affiner leurs besoins en infrastructures destinées à la crèche et à l'accueil extrascolaire (AES).

De plus, des projections démographiques scolaires et une analyse des besoins en places d'accueil permettant de se baser sur une estimation des effectifs scolaires jusqu'à 2040 ont également été effectuées.



En parallèle, l'étude de faisabilité pour le concours d'architecture du périmètre scolaire a été finalisé et présenté au Conseil général de décembre 2022. Vu la hauteur des montants du projet découlant de cette étude de faisabilité, ainsi que la difficulté de la Commune de le financer, le Conseil communal est en train de le redimensionner.

5.8.6 Développement durable



Afin de se responsabiliser vers l'avenir, le Conseil communal a élaboré une stratégie de développement durable alignée sur l'Agenda 2030 et ses trois dimensions (sociale, environnementale et économique). La stratégie permet d'apporter une vue d'ensemble et une structure aux multiples activités mises en œuvre depuis de nombreuses années dans la commune de Neyruz, ainsi que d'accroître sa cohérence.

Elle donne également une direction et des objectifs pour la législature en cours, 2021-2026, et au-delà jusqu'en 2030, afin que toutes décisions soient prises dans le respect des trois dimensions du développement durable.

Ce travail vise également à valoriser toutes les activités de la commune et de faire prendre conscience de la nécessité et des enjeux du développement durable. Une feuille de route a été établie avec les objectifs, les activités et le budget octroyé. Sur le site internet de la commune, vous trouverez le tableau des stratégies sur notre site internet sous l'onglet Energie / Agenda 2030.

Afin de créer une dynamique locale, la définition de cette stratégie s'est faite de manière participative. Depuis février 2022, toutes les Commissions communales ont été impliquées dans la démarche, soit près de 60 personnes. Une présentation à la population de la version préliminaire de la stratégie a précédé une mise en consultation publique durant le mois octobre 2022. Les citoyen-ne-s, mouvements politiques, sociétés villageoises, commerces et entreprises de Neyruz ont ainsi eu l'opportunité d'exprimer leur opinion sur l'Agenda 2030 de Neyruz. Les diverses prises de position (9) ont été résumées dans un rapport, sur lequel le Conseil communal s'est prononcé. Dans la mesure du possible, ces prises de position ont été considérées dans la stratégie qui a été présentée au Conseil général du 13 décembre 2022.

Pour renforcer l'implication citoyenne, des ateliers participatifs seront organisés les années suivantes et en lien avec des thématiques particulières.

5.8.7 Economie locale

5.8.7.1 Premier comptoir neyruzien

Une centaine de personnes se sont rendues à l'Aigle Noir le samedi 1^{er} octobre 2022 pour vivre le premier comptoir neyruzien visant à soutenir et rendre visible l'économie locale. 14 exposant-e-s y ont tenu un stand et près de 25 lots ont été gagnés dans le cadre de la tombola. Madame la Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden, nous a fait honneur de sa présence lors de l'ouverture de notre comptoir.



5.8.7.2 Petits déjeuners des entreprises

2 petits déjeuners des entreprises ont été organisés le 30 mars et le 22 novembre 2022. Une vingtaine d'entreprises et commerçant-e-s neyruzien-ne-s y ont participé. Ces rencontres renforcent les liens et interactions en tissant un réseau entre nos sociétés neyruziennes.

5.8.8 Le collectif « De vous à nous » au four banal neyruzien.

Grâce au collectif « De vous à nous », le four à pain s'est animé durant 5 samedis entre les mois de mai et novembre 2022. Ouvert à tous les neyruzien-ne-s, le four banal a répandu tout autour de lui une agréable odeur de pain les 7 mai, 11 juin, 3 septembre, 1er octobre et 5 novembre 2022. Le Collectif « De vous à nous » visant, en autres, à faire vivre les traditions liées au pain, a organisé ces 5 fournées à notre four banal. Lors de certaines fournées, la population qui le souhaitait a pu participer à la confection des pâtes et à la fabrication des pains avant leur cuisson, le samedi matin. Les personnes qui le souhaitaient pouvaient également venir cuire leur propre pâte maison lors des fournées. Un atelier pour les enfants a également été proposé en juin 2022.

5.9 Dicastère 9 Finances et constructions

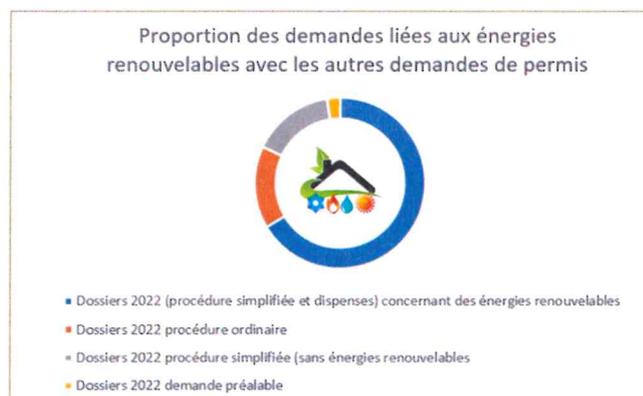
Ce dicastère est géré par M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal.

5.9.1 Les demandes de permis de construire 2022 en chiffres

En 2022, le service communal des constructions a traité **73** nouvelles demandes de permis de construire regroupant des demandes de permis de construire en procédure ordinaire et simplifiée, des demandes préalables, des autorisations spéciales ainsi que **49** dispenses de permis de construire, soit au total **122** dossiers. En comparaison, en 2021, les demandes traitées étaient au nombre de 54. Ce phénomène exponentiel des demandes de permis 2022, dont la majeure partie concernent des installations d'énergies renouvelables, s'explique par la crise géopolitique, laquelle amplifie la crise énergétique, et par la vague influente d'encouragement d'utilisation des énergies renouvelables à l'instar des énergies fossiles.

Cependant, un des facteurs 2022 prédominant pourrait être attribué à la mise en place des subventions communales qui s'ajoutent aux subventions fédérales et/ou cantonales incitant les propriétaires à changer leurs modes de consommation d'énergies.

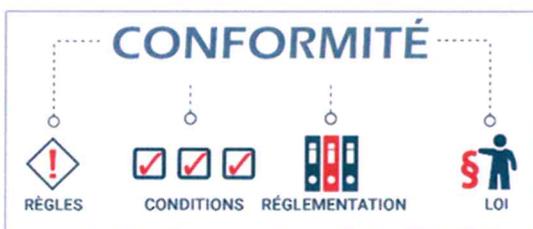
Ainsi, **81** des 122 demandes et dispenses de permis de 2022 concernaient des énergies renouvelables. Le détail de comparaisons avec les années précédentes des projets concernant les énergies renouvelables sont consultables sous le dicastère de la Conseillère communale, Mme Maryline Dafflon.



5.9.1.1 Les demandes de permis de construire « particulières » reçues en 2022

Relevons dans les demandes « hors normes » traitées 2022 : la pose de deux pavillons scolaires, la mise en séparatif du secteur Sud-Ouest de la ligne CFF et la nouvelle installation de communication mobile avec technologies 3G-4G-5G.

5.9.1.2 Mise en conformité de travaux non-conformes



La Loi sur l'aménagement du territoire et son règlement permettent aux personnes ayant entrepris, en toute bonne foi, des travaux non-conformes, de se mettre en conformité.

En 2022, nous avons enregistré 5 demandes de légalisation de travaux non-conformes. Hélas, ces demandes de légalisation sont en constante progression et interpellent. En effet, si la complexité des procédures est probablement incompréhensible pour « le citoyen Lambda », il n'en demeure pas moins que la vérification des normes en vigueur avant d'entreprendre tout projet de construction est un préliminaire qui ne doit pas être négligé.

Construire un objet en non-conformité fait courir au-à la requérant-e le risque de devoir remettre à l'état initial ce qu'il-elle a érigé sans autorisation et cela peut coûter cher en frais de procédure et en coût de démolition. A l'heure d'écrire ces lignes, l'issue des 5 dossiers de légalisation 2022 n'est pas encore connue.

5.9.1.3 Suivi des procédures et responsabilité du-de la requérant-e



Nous sommes conscient-e-s que les procédures ne sont pas toujours simples à suivre, notamment si le-la requérant-e entreprend de faire seul-e les démarches via FRIAC.

Cependant les mandataires - à qui les requérant-e-s confient leurs projets - ne suivent pas toujours les procédures pour leurs client-e-s. Le suivi du dossier de construction, aujourd'hui effectué via la plateforme FRIAC, est souvent assimilé à de la « paperasse administrative fastidieuse » par les mandataires qui délaissent ce travail. Toutefois, le-la responsable du projet reste le-la requérant-e d'un bout à l'autre de la procédure et c'est vers lui-elle que le service communal des constructions dans son rôle de Police des constructions va se retourner en cas d'inobservations des procédures.

Afin de rétablir l'état réel des dossiers en cours, le service communal des constructions a adressé une cinquantaine de courriers aux requérant-e-s ayant obtenu l'octroi du permis depuis plusieurs mois dans le but de connaître l'avancement de leur projet. Le constat fut éloquent et les requérant-e-s fort surpris-es d'apprendre que leur mandataire n'avait pas effectué son travail malgré les prestations encaissées.



En effet, sur les 52 dossiers concernés, une seule demande n'avait réellement pas débuté les travaux, pour les autres, les travaux étaient depuis longtemps terminés sans pour autant avoir activé la phase d'exécution des travaux dans FRIAC.

A quelles étapes du parcours de procédure se trouvent, au 31 décembre 2022, les dossiers de construction inscrits dans FRIAC ?



De la projection de l'objet à la clôture du dossier, la trajectoire d'un permis de construire passe par de nombreuses phases. Au 31 décembre 2022, les demandes de permis se regroupaient ainsi :

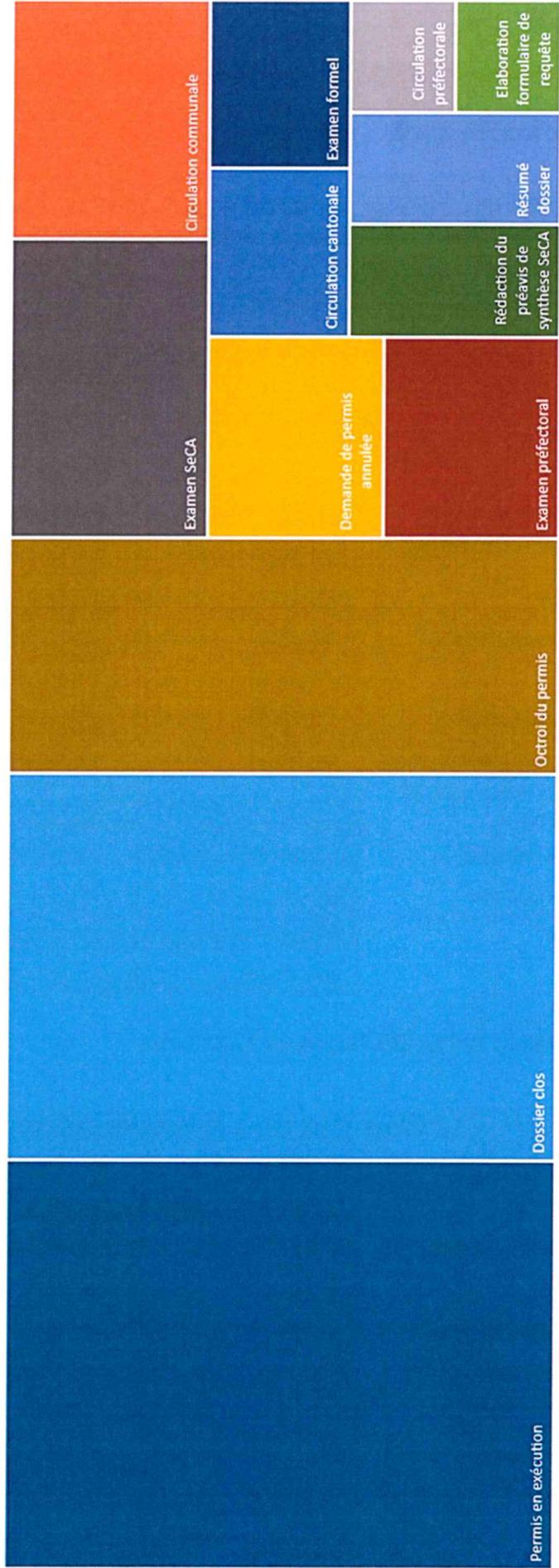
Phases / étapes des dossiers dans FRIAC	Nombre de dossiers concernés
Circulation cantonale	2
Circulation communale	4
Circulation préfectorale	1
Demande de permis annulée	3
Dossier clos	18
Elaboration formulaire de requête	1
Examen formel	3
Examen préfectoral	3
Examen SeCA	5
Octroi du permis	11
Permis en exécution	19
Rédaction du préavis de synthèse SeCA	2
Résumé dossier	2
Total des dossiers FRIAC 2022 (sans les dispenses de permis et les dossiers toujours en cours des années précédentes)	73

En 2022, le nombre de demandes déposées et clôturées durant la même année s'explique par le fait qu'une grande partie des dossiers concernaient des changements de chauffage par des énergies renouvelables, traités en procédure simplifiée.

Les demandes en procédure simplifiée exigent un laps de temps de traitement plus restreint que les dossiers traités en procédure ordinaire, lesquels concernent des transformations ou nouvelles constructions nécessitant un temps plus conséquent entre le dépôt de la demande et la clôture du dossier.

Dans quelle phase se trouvent les dossiers 2022 au 31 décembre

- | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|---|
| ■ Circulation cantonale | ■ Circulation préfectorale | ■ Demande de permis annulée |
| ■ Dossier clos | ■ Elaboration formulaire de requête | ■ Examen préfectoral |
| ■ Examen SeCA | ■ Octroi du permis | ■ Rédaction du préavis de synthèse SeCA |
| ■ Résumé dossier | ■ Examen formel | ■ Permis en exécution |



Le tableau ci-dessus illustre, en graphique, ces différentes phases.

6. Comptes 2022

Pour la partie financière de ce rapport de gestion 2022, vous trouvez, ci-après, une présentation synthétique du compte de résultats et des investissements par dicastère.

Récapitulation du **compte de résultats** :

Compte de Résultats 2022

Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration générale	1 035 113.12	19 501.75	1 036 250.00	13 900.00	1 077 173.97	22 470.45
1. Ordre et sécurité publics, défense	215 452.55	132 025.25	221 805.00	85 000.00	186 001.21	95 983.70
2. Formation	3 597 800.52	56 854.28	3 804 205.00	48 570.00	3 288 776.12	24 384.20
3. Culture, sport et loisirs	392 237.77	126 632.50	330 622.00	117 940.00	323 142.43	80 610.95
4. Santé	1 114 106.90	18 138.38	1 113 625.00	11 000.00	1 024 213.25	13 212.55
5. Prévoyance sociale	1 715 324.60	38 695.40	1 955 680.00	38 125.00	1 739 290.90	35 350.90
6. Trafic et télécommunications	844 202.44	95 388.70	870 345.00	88 150.00	759 647.94	39 112.55
7. Protection de l'environ. et aménag. territoire	1 428 155.13	944 099.53	1 523 690.00	1 062 510.00	1 355 980.50	934 929.62
8. Economie publique	27 396.30	19 245.75	23 510.00	17 500.00	35 829.10	30 094.25
9. Finances et impôts	1 376 591.75	10 730 378.87	248 885.00	9 516 112.00	255 772.42	9 522 458.79
Totalisation	11 746 381.08	12 180 960.41	11 128 617.00	10 998 807.00	10 045 827.84	10 798 607.96
Résultat	434 579.33			129 810.00	752 780.12	

Récapitulation du **compte des investissements** :

Compte des investissements 2022

Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	27 231.00	0.00	25 000.00	0.00	0.00	0.00
2. Formation	446 960.55	0.00	750 000.00	4 230.00	208 852.00	0.00
3. Culture, sport et loisirs	18 734.95	0.00	60 000.00	0.00	0.00	0.00
6. Trafic/Télécommunic.	153 935.12	23 443.30	1 731 890.00	0.00	1 388 134.29	492 404.90
7. Protection environ. & aménagement territoire	375 853.00	71 690.05	3 562 300.00	127 000.00	463 997.90	187 932.00
9. Finances et impôts	0.00	0.00	400 000.00	0.00	0.00	0.00
Totalisation	1 022 714.62	95 133.35	6 529 190.00	131 230.00	2 060 984.19	680 336.90
Résultat		927 581.27		6 397 960.00		1 380 647.29



Répartition par tâches :

Compte de résultats 2022				
	Charges	Revenus	Charges %	Dépenses pour CHF 1'000
TOTAUX RESULTATS	11 746 381.08	12 180 960.41	100.00	1 000
0 Administration générale	1 035 113.12	19 501.75	8.81	88
1 Ordre et sécurité publics, défense	215 452.55	132 025.25	1.83	18
2 Formation	3 597 800.52	56 854.28	30.63	306
3 Culture, sport et loisirs	392 237.77	126 632.50	3.34	33
4 Santé	1 114 106.90	18 138.38	9.48	95
5 Prévoyance sociale	1 715 324.60	38 695.40	14.60	146
6 Trafic et télécommunications	844 202.44	95 388.70	7.19	72
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 428 155.13	944 099.53	12.16	122
8 Economie publique	27 396.30	19 245.75	0.23	2
9 Finances et Impôts	1 376 591.75	10 730 378.87	11.73	118
Excédents charges/revenus de résultats	434 579.33			

Pour CHF 1'000.- dépensés en 2022 où va l'argent du contribuable ?



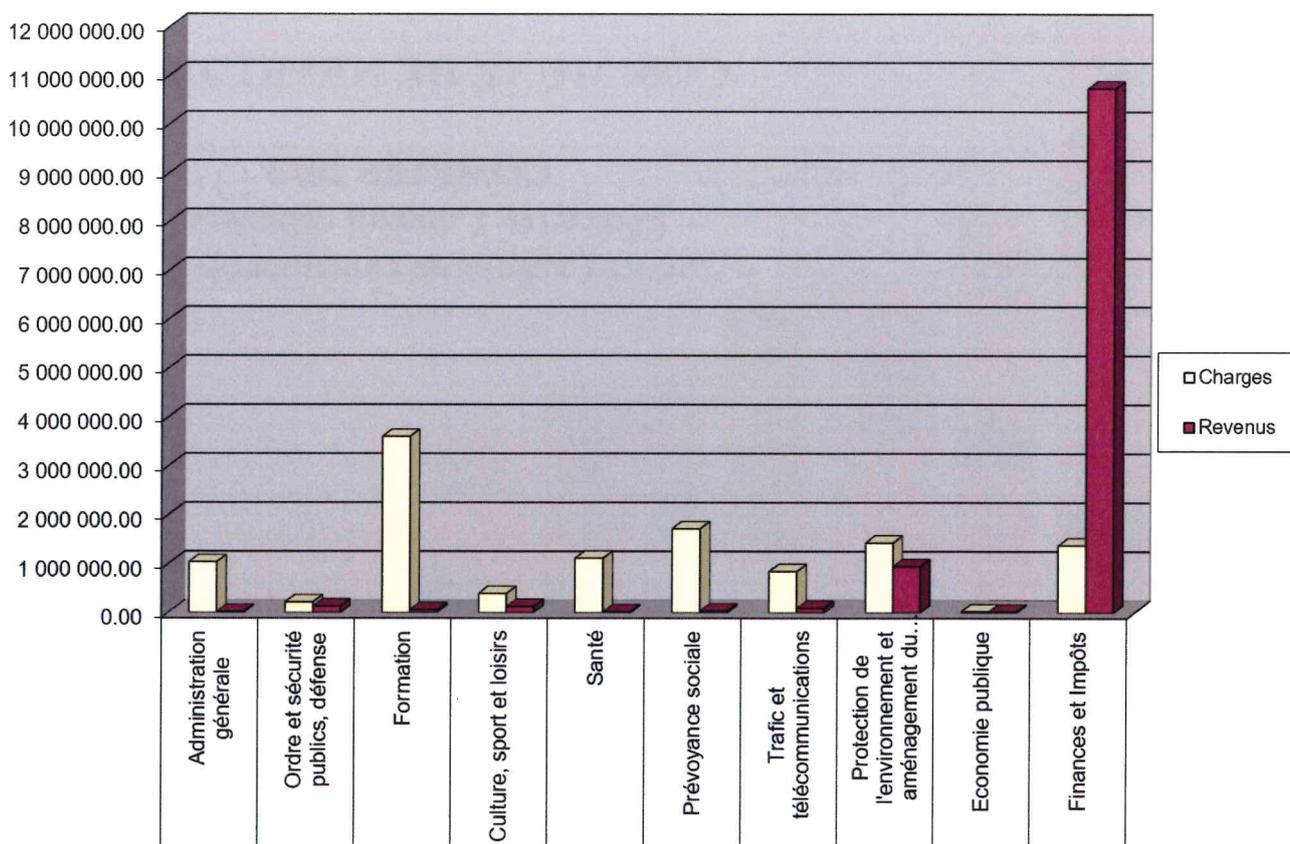


D'où proviennent nos recettes ?

D'où proviennent nos recettes ?

	Charges	Revenus	Revenus %	Recettes pour CHF 1'000
TOTAUX RESULTATS	11 746 381.08	12 180 960.41	100.00	1 000
0 Administration générale	1 035 113.12	19 501.75	0.16	2
1 Ordre et sécurité publics, défense	215 452.55	132 025.25	1.08	11
2 Formation	3 597 800.52	56 854.28	0.47	5
3 Culture, sport et loisirs	392 237.77	126 632.50	1.04	10
4 Santé	1 114 106.90	18 138.38	0.15	2
5 Prévoyance sociale	1 715 324.60	38 695.40	0.32	3
6 Trafic et télécommunications	844 202.44	95 388.70	0.78	8
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 428 155.13	944 099.53	7.75	77
8 Economie publique	27 396.30	19 245.75	0.16	2
9 Finances et Impôts	1 376 591.75	10 730 378.87	88.09	880
Excédents charges/revenus de résultats	434 579.33			

Charges & Revenus communaux



Pour des informations détaillées, veuillez-vous référer au message du Conseil communal relatif aux comptes 2022.



7. Conclusion et proposition

Par l'élaboration de ce rapport de gestion de la commune de Neyruz, le Conseil communal a répondu aux attentes de la législation sur les finances communales.

Il propose au Conseil général de lui donner décharge pour le rapport de gestion de l'année 2022.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 3 avril 2023.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :



Jean-Pierre Corpataux



Le Secrétaire :



Nicolas Wolleb

